

PLENIERE COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS

15 MARS 2024

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Les représentants de la Commission européenne qui sont venus, qui ont déjà travaillé pendant deux jours, et aujourd'hui nous aurons un rendu.

Je remercie l'État, représenté par le SGAR, qui est tout nouveau, qui aura œuvré dans le cadre du groupe pour le programme 21-27. Et c'est un programme sur lequel nous aurons à investir beaucoup. Je remercie les responsables de la Cellule Europe, ainsi que la directrice. L'ensemble des participants, les médias qui sont aussi ici présents.

Alors, mesdames, messieurs les représentants de la Commission européenne,
mesdames, messieurs les représentants des ministères,
monsieur le préfet représenté par le SGAR,
mesdames, messieurs les conseillers régionaux,
mesdames, messieurs, en vos grades et qualités,
chers collaborateurs.

Au nom du président de région, Monsieur Ary CHALUS, et des conseillers régionaux, je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue ici en Guadeloupe et à l'hôtel de région.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour procéder au 11e comité de suivi, 11e organisé dans notre régionale. L'occasion de rappeler que dès notre arrivée dans l'affaire, nous avons pris conscience de l'opportunité que représentent les fonds européens. La gestion des fonds européens est en effet une forte priorité de notre exécutif. Les échanges que nous réalisons depuis le début de la semaine nous permettent d'effectuer le suivi de l'efficacité de nos programmes. Ce sont aussi des temps pour mieux appréhender nos réalités territoriales.

Notre ambition, avant tout, est d'œuvrer pour les guadeloupéens. C'est ce qui nous anime. Les taux de consommation des programmes témoignent à l'heure de la clôture de la robustesse de tous les partenariats et de l'agilité de toutes les équipes mobilisées ont su faire preuve. 112% au niveau du

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

FEDER et FSE 2014-2020. 112 % ont été engagés, soit plus de 890 millions d'euros au service de 1,5 milliard d'euros d'investissement. 91% des crédits FEADER sont également engagés. Ce sont 220 millions d'euros qui sont investis pour améliorer la compétitivité agricole, renforcer les chaînes alimentaires et favoriser l'innovation. 95% de l'enveloppe du crédit du FEAMP qui sera FEAMPA en 2021-2027 sont consommés, soit 8,6 millions d'euros, permettant à la région d'accompagner la filière pêche et aquaculture dans tous ses secteurs d'activité. L'Europe a été présente, active pour soutenir le développement. La région est engagée à conduire des politiques qui changent la vie de nos compatriotes et l'Europe est à nos côtés pour veiller à soutenir notre capacité à agir efficacement. La crise sanitaire, nous nous en souvenons, Elle nous a marqués, elle a tout emporté sur son passage, hormis deux choses, la résilience des Guadeloupéens et le fort partenariat liant à l'Europe.

Le plan REACT-EU a été mis en place dès mai 2020 et a formidablement joué son rôle d'amortisseur, limitant les effets de la crise. Ce sont, au total, 179 millions d'euros que l'Union a mobilisés sur nos territoires. Au départ, c'était 140. Nous avons atteint 179. Et je suis fier d'annoncer que la totalité de ces crédits sont aujourd'hui programmés et engagés, autant de moyens que la collectivité stratégique a instantanément mis au service d'investissement sur la santé, du soutien aux PME et au tissu économique local, les défis que ce sont les transitions écologiques et numériques. Les défis, nous y faisons face tous les jours avec le soutien de l'Europe, reconnaissant dans les statuts d'Europe les contraintes liées à l'éloignement, l'insularité ou à l'indépendance des importations. Mais ces contraintes, il est le devoir de les transformer en atouts. Le projet de développement du grand port maritime Guadeloupe vise à pérenniser sa position stratégique afin de maintenir les routes directes maritimes européennes transatlantiques. 2021, 2014-2020, nous avons accompagné l'aéroport. Là, 60 millions, c'est le tour du Grand Port, mais l'aéroport sans doute sollicitera aussi de l'investissement. La région entend ainsi développer avec le grand port un hub de transbordement efficace et à faible émission de carbone, et ainsi consolider sa position européenne en tant que porte d'entrée vers les partenariats économiques non européens.

Les intérêts sont multiples et s'inscrivent dans la stratégie de rayonnement partagée de coconstruire avec l'Europe. Beaucoup reste encore à faire. Nous sommes optimistes pour le programme 21-27 qui représente un budget global, FEDER, FSE, FEADER, FEAMPA, plus INTERREG de 828

millions. Avec les 200 millions de l'État, ça nous fait le milliard. Ces échanges que nous continuons d'avoir doivent nous permettre de travailler aux bonnes conditions du dépairage des projets pour le programme 21-27 sur lequel nous miserons énormément pour la Guadeloupe. Le Maitre mot étant la poursuite des efforts de simplification. Cela est nécessaire pour gagner du temps dans l'instruction des dossiers et améliorer le niveau de complétude des dossiers dès le dépôt. Je reste confiant qu'en restant solidaires, nous aurons élaboré les solutions au profit du bien-être de la population dans l'intérêt du développement de la Guadeloupe et au service du rayonnement de l'Union Européenne. Je vous remercie de votre écoute. Maintenant, nous allons passer la parole au SGAR.

Monsieur Yves DARREAU

Monsieur le Premier vice-président, représentant du président du Conseil régional, mesdames et messieurs de la Commission européenne, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les représentants des ministères, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs des chefs des services déconcentrés, mesdames et messieurs les présidents ou représentants des chambres consulaires, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, J'ai donc l'honneur de représenter M. le Préfet aujourd'hui. Je suis donc le secrétaire général des affaires régionales, le nouveau, le SGAR, pour ceux qui avaient encore la chance de ne pas me connaître. Nous sommes aujourd'hui réunis pour le comité de suivi des fonds européens en Guadeloupe et j'ai l'honneur, en effet, pour la première fois, comme l'a dit M. le vice-président, de co-présider. J'espère que ce ne sera pas la dernière. Je voudrais donc tout d'abord remercier M. le premier vice-président du Conseil régional pour les qualités de l'accueil en général. Alors, j'ai associé en ce qui concerne le travail également le Conseil départemental, malheureusement absent, pour la qualité du partenariat qui nous rassemble aujourd'hui autour de la gestion des fonds européens et qui constitue, programmation après programmation, un atout pour le territoire, pour la Guadeloupe. Alors, je souhaite évidemment saluer la délégation de la Commission européenne venue de Bruxelles pour participer à nos travaux. Je salue également la présence des représentants des directions générales, la DGEFP, la Direction générale de l'Outre-mer, la DGOM, Parce que le comité de suivi des fonds européens est certes un exercice qui répond à une exigence du règlement communautaire et qui nous fait, je ne vous le

cache pas, souvent transpirer, un peu la pression de retourner à l'université ou au lycée en attente de la production du travail et de notre notation, mais c'est surtout un moment privilégié d'échange en présentiel, avec l'ensemble des partenaires, Commission européenne, ministères, collectivités, services déconcentrés de l'État, acteurs économiques, sur la mise en œuvre des programmes européens pour la Guadeloupe. Alors aujourd'hui, l'ordre du jour portera bien évidemment sur le bilan de la programmation 2014-2020, dans la perspective des travaux de clôture de ce programme, et dans un second temps, nous évoquerons la programmation 2021-2027, qui accusent, il faut le reconnaître, un certain retard et que nous tenterons de résorber. Je tiens tout d'abord à rappeler l'importance des fonds structurels pour la Guadeloupe. Bien souvent, et pas qu'en Guadeloupe, l'Europe s'est vue comme étant une instance très loin, très éloignée du terrain, dans les brumes bruxelloises, etc. Et pourtant, sur la programmation 2014-2020, ça a été dit par Monsieur le vice-président, plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble des fonds européens pour la Guadeloupe. Et c'est donc potentiellement un milliard d'euros qui ont été injectés dans l'économie pour financer des projets d'infrastructures, comme les écoles, le grand port maritime, les déchets, j'y ajouterai l'eau, l'insertion professionnelle, la formation professionnelle, l'accompagnement des filières agricoles, l'accompagnement des filières de la pêche. Alors ça, si ce n'est pas le quotidien... Sur le FSE, j'ai juste un petit focus qui est porté par l'État, c'est plus de 49128 personnes qui sont entrées dans le dispositif de formation, soutenues par le FSE.

Sur ces 49128 personnes, ce sont des chiffres, 88% étaient des personnes en situation de chômage et qui ont ensuite pu rentrer dans un dispositif d'accompagnement vers l'emploi. Sur le volet initiative emploi jeunes, dit IEJ, c'est plus de 6100 jeunes, dont la plupart étaient sans emploi, qui sont entrés dans un dispositif de formation. Donc le Fonds Social Européen est donc bien un levier permettant l'investissement, cette fois-ci dans le capital humain de la Guadeloupe. Donc ce n'est pas que les infrastructures, c'est vraiment le quotidien et l'humain. Donc aujourd'hui, il appartient aux deux autorités de gestion, l'État et la région, en lien avec les différents partenaires, de justifier bien évidemment cette enveloppe. Donc c'est un challenge, non pas parce qu'on pense avoir mal fait, c'est est-ce qu'on pourra rendre compte effectivement correctement des choses, c'est plutôt ça. C'est pour ça que je parlais de la copie qu'on leur rendait au lycée ou en université, c'est est-ce qu'on a bien répondu correctement à la demande. Et ça nécessite bien évidemment une

collaboration de tous des porteurs de projets, mais également à l'autorité de certification, la DRFIP. Parce que nous devons tous, en effet, ensemble, justifier de l'emploi des fonds européens 14-20 qui ont été alloués.

L'autorité de gestion, préfecture de région, que je représente, est pleinement engagée pour rattraper le retard de la certification, nous en étions conscients, et pour arriver à une consommation optimale des enveloppes. C'était notre point faible, je pense que nous sommes en train de le résorber. Le FSE à Guadeloupe a donc rattrapé en grande partie ce retard lié aux années 2020-2021. Alors il y a eu la pandémie, il y a eu la crise sociale, il y a eu la crise sanitaire. Ce ne sont pas des excuses bidon, mais il a fallu quand même tenir compte de ça. Donc je remercie et je salue l'implication de la DEDES mais également du conseil départemental, la DRFIP aussi, pour la fluidité de ces travaux de certification et pour la mise en place d'un système beaucoup plus fluide. C'est donc dans ce contexte de clôture que nous devons accélérer, c'est vrai, la programmation 21-27 qui accuse un retard certain. C'est un peu les vases communicants. On a mis un focus sur la certification. Maintenant, il faut continuer pour accélérer la consommation parce que nous devons accroître le rythme de ce programme 2021-2027 pour éviter, bien évidemment, cette perte de crédit, ce dégageant d'office au 31 décembre 2025. Nous en sommes conscients. Ça permet aussi surtout de répondre aux enjeux de la société guadeloupéenne dans l'accompagnement des mutations économiques, l'élimination du nombre de chômeurs, j'en ai parlé, les jeunes, les sans-emploi, l'assertion professionnelle des publics fragilisés, ça c'est pour le FSE, et à cet effet donc la préfecture de région, en sa qualité d'autorité de gestion déléguée du programme FSE+, projette de lancer pas moins déjà de 15 appels à un projet pour répondre à ces thématiques, et je ne reviendrai pas à ce qui a été dit, notamment sur les projets d'infrastructures vraiment lourdes qui portent l'avenir de la Guadeloupe. Donc j'arrêterai ici mes propos, je ne serai pas plus long, et je vous remercie de votre attention.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci, merci beaucoup. Maintenant, je passe la parole au président de la commission européenne.

Président de la commission Européenne

Monsieur le Premier vice-président du Conseil régional, M. le Secrétaire général pour les Affaires régionales, Mme, M. le membre du comité de suivi. Au nom de tous les collègues de la Commission européenne qui sont ici aujourd'hui et moi-même, je tiens à remercier l'autorité de gestion d'organiser ce comité de suivi et pour la visite des projets qu'on a eu l'occasion de faire hier qui ont concerné tous les fonds et qui représentent pour nous les liens directs entre l'Europe et les bénéficiaires.

C'est un plaisir pour nous d'être ici ce matin pour pouvoir échanger directement avec vous tous. Nous voudrions profiter de ces propos introductifs pour passer quelques messages. Tout d'abord, on voudrait réitérer l'importance des échanges entre la Commission et tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes, dont les réunions du comité de suivi constituent un élément essentiel. Ces réunions sont en effet l'une des concrétisations du principe des partenariats que veut une Union européenne plus proche des citoyens. Dans ce cadre, je voudrais inviter les membres du comité suivi à participer dans les débats informels après les présentations, parce que nous sommes ici surtout pour vous écouter. Nous sommes en contact permanent, bien sûr, avec l'autorité de gestion, que je remercie vivement et publiquement pour son excellente collaboration avec nous. Mais ce contact permanent n'enlève en rien à la valeur ajoutée de ces échanges directs avec vous tous. Donc, profitez-en. Concernant concrètement l'avancement des programmes, dont on va parler plus en détail au cours de cette matinée, je voudrais juste souligner les éléments suivants. Pour ce qui est du programme FEDER Fonds social européen 2014-2020, nous saluons les efforts que vous avez entrepris pour optimiser au mieux la consommation des crédits en cette fin de période, en intégrant notamment l'initiative SAFE, qui a constitué une aide directe de l'Europe aux ménages les plus vulnérables pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Je vous encourage à faire un dernier effort, notamment en ce qui concerne la certification des dépenses, afin que la clôture des programmes 2014-2020 puisse être réussie en tirant un profit maximum des fonds alloués. Nous sommes conscients que certains axes sont plus retardés en raison de leur thématique ou d'une programmation tardive, par exemple REACT-UE. Toutefois, la récente adoption du règlement STEP devrait faciliter la pleine absorption et les travaux de clôture, grâce notamment à la possible utilisation d'un taux de cofinancement de 100% pour la

dernière année comptable et au rallongement du délai de soumission des derniers paiements intermédiaires ainsi que des documents de clôture. S'agissant du nouveau programme, donc FEDER et Fonds sociaux européens 21-27, nous sommes bien conscients des difficultés qui ont entouré son démarrage, mais il faut maintenant donner un bon coup de pouce à la mise en œuvre de ce programme. Ceci devrait permettre de montrer, lors de la révision à mi-parcours qui s'approche, que les fonds ont été bien programmés et répondent aux besoins identifiés. Dans ce contexte, il faudra réfléchir, entre autres, aux possibilités offertes par les règlements STEP récemment approuvés et dont un webinaire est prévu le 25 avril afin de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Comme vous le savez, afin que les dépenses encore eues puissent être remboursées par la Commission, il est nécessaire que les conditions favorisantes, qui ne sont pas encore remplies, puissent être validées par la Commission. C'est pourquoi nous travaillons avec l'Etat afin que les conditions sur l'eau et les énergies renouvelables puissent être remplies dans le meilleur délai, étant donné que la Guadeloupe a déjà rempli toutes les autres conditions pertinentes pour son programme, et je vous en félicite. Une très bonne nouvelle en ce qui concerne le FEADER. La demande d'innovation des régimes d'office a été acceptée par la DG AGRI. Il est question de 10 millions d'euros qui pourront financer donc des projets sur votre territoire. Comme pour les autres fonds, nous insistons pour que vous ne relâchiez pas les efforts et conserviez une bonne dynamique de programmation et de paiement à la fois sur la période 14-22 mais également pour 23-27. Finalement, pour ce qui est du FEAMP, malgré tous les efforts mis en œuvre, la Guadeloupe n'a pas pu utiliser l'ensemble de l'enveloppe allouée dans les programmes 14 et 20. Mais nous savons que cette expérience a été intégrée pour optimiser l'utilisation du nouveau programme FEAMPA. Pour la première fois, la Guadeloupe, comme toutes les régions ultrapériphériques, a son propre plan d'action élaboré au plus près des besoins locaux. Nous allons travailler ensemble, régions et acteurs locaux, autorités de gestion nationale et commissions européennes, pour sa mise en place rapide, efficace et complète. Bref, pour bien valoriser cette mise en œuvre, je voudrais également souligner l'importance des actions de communication et de visibilité, un point qui est justement sur l'ordre du jour ce matin. Dans la conjoncture politique actuelle, comme vous le savez, et quelques mois avant les élections au Parlement européen, où certains remettent en cause les projets

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

européens, il est essentiel de prouver sur le terrain, et avec du concret, son énorme valeur ajoutée pour les citoyens. Et ça, c'est notre politique. Nous vous encourageons donc à continuer vos efforts en matière de communication, tout en prêtant une attention particulière aux opérations d'importance stratégiques. Pour terminer, avant de conclure, je voudrais aussi rappeler que les débats sur la politique de cohésion post-2027 ont déjà démarré. Au niveau français, un premier débat au sein de l'INCOPAP a déjà eu lieu. Au niveau européen, il y a quelques jours seulement, le groupe de haut niveau mandaté par notre commissaire, Madame Elisa FERREIRA, a présenté son rapport.

Encore en dehors de ce mois de mars, nous publierons le 9^e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale. Enfin, le forum Cohésion, qui aura lieu le 11 et 12 avril à Bruxelles, sera l'occasion pour discuter, pour relancer ce débat. Je vous encourage dans la mesure du possible à participer dans ce débat afin de faire entendre votre voix sur notre nouvelle politique et comment elle pourrait mieux servir aux citoyens de la Guadeloupe. Mesdames et Messieurs, nous comptons sur votre engagement pour que la mise en œuvre des programmes puisse progresser au mieux. De notre côté, je tiens à souligner encore une fois que les services de la Commission européenne sont toujours disponibles à vous aider dans ces démarches qui, certes, sont exigeantes, mais indispensables pour améliorer la vie de vos citoyens. Je vous souhaite tout le succès. Merci beaucoup pour votre attention.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Eh bien, après le président de la Commission européenne, nous passons la parole à Monsieur Jordi Torredadella, de la DIG, chef d'unité adjoint France des régions. M. Jordi... C'est lui, hein ?

Ben, le ministère de l'Emploi, alors, Madame Juliette Memmi.

Madame Juliette MEMMI

Oui, merci. Monsieur le vice-président du conseil régional, monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales, mesdames et messieurs les représentants de la Commission européenne, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les membres du comité de suivi, bonjour. Je suis très heureuse de participer à ce nouveau comité régional de suivi des fonds européens de

Guadeloupe. Je représente aujourd'hui la DGEFP d'une part en tant qu'autorité de coordination du FSE en France sur la période 2014-2020, période pour laquelle le sujet qui nous occupe est bien entendu celui de la clôture du programme FSE État de la Guadeloupe dans les meilleures conditions possibles, et d'autre part sur la période 2021-2027 en tant qu'autorité de gestion du programme national FSE+, qui inclut l'ensemble des Outre-mer. Concernant la période 2014-2020, lors de la réunion technique du FSE que nous avons eue cette semaine, la présentation de la dette, dont vous allez retrouver des éléments durant la plénière, montre une très bonne dynamique de clôture, tant au niveau financier que de celui des indicateurs. Je tiens d'ailleurs à saluer l'équipe de Léon DEMEA pour son engagement fort à ce titre. Concernant la période 2021-2027, pour laquelle la Guadeloupe est dotée de plus de 115 millions d'euros sur le volet État, les premiers appels à projets ont été lancés, vous avez dû sans doute le voir, et les premiers projets ont été programmés, ce qui permet véritablement de démarrer la programmation.

Malgré un retard sur ce lancement, un calendrier de publication ambitieux d'appels à projets sur l'année 2024 nous a été présenté, ce qui va vraiment permettre d'apporter des perspectives plus concrètes aux porteurs de projets du territoire. Nous engageons bien sûr les équipes à rester mobilisées sur ces objectifs afin d'atteindre le premier seuil de dégagement de crédits fixé au 31 décembre 2025. Je me réjouis de voir aujourd'hui un large partenariat réuni, ce qui montre vraiment l'intérêt pour les financements européens, dont nous avons pu voir les effets positifs lors des visites de projets où nous avons pu être invités hier, qui étaient très intéressantes, notamment pour nous, évidemment, sur les thématiques d'insertion des jeunes au RSMA, qui est une des thématiques majeures de la nouvelle programmation. Au nom de la DGVFP, je tiens à vous assurer de notre implication dans l'accompagnement et la prise en compte des besoins des services déconcentrés pour contribuer à une utilisation du FSE au plus près des spécificités du territoire. Je vous remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Bien. Ensuite, nous passons à Monsieur Christophe DE VIVIE, qui est directeur général des Outre-mer.

Monsieur Christophe DE VIVIE

Merci monsieur le vice-président, monsieur le premier vice-président représentant du président du conseil régional, monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales représentant du préfet, mesdames et messieurs les représentants de la commission européenne, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les membres du comité de suivi. Je remercie tout d'abord la région aujourd'hui pour son accueil au sein de ses locaux, pour la séance plénière du comité de suivi. Je tiens également à remercier les services de l'État et de la région pour leur excellent accueil tout au long de cette semaine et la qualité des échanges qui ont eu lieu entre nos services, qui confirment la qualité des échanges que nous entretenons régulièrement. Ce comité de suivi se réunit à un moment charnière, tant pour l'État que pour la région, du fait de la clôture de la programmation 2014-2020 et de la mise en œuvre de la programmation 2021-2027. La gestion de la programmation 2014-2020 a été l'occasion de relever plusieurs défis, tels que les effets des crises sanitaires et ukrainiennes et la gestion des enveloppes REACT dans des délais contraints. Dans ce contexte, les autorités de gestion de l'État et de la région ont été pleinement mobilisées et nous pouvons le saluer pour répondre aux besoins du territoire et de la population, notamment par l'utilisation du Fonds social européen.

Je tiens particulièrement à souligner l'utilisation de l'instrument de flexibilité SAFE qui a permis de mobiliser le FSE pour venir en aide aux ménages vulnérables. Seules 4 régions françaises ont mobilisé cet instrument, dont 2 régions ultrapériphériques. La région Guadeloupe a su relever ce défi et a confirmé le dynamisme des rues pour s'adapter aux évolutions réglementaires de la politique de cohésion et répondre aux besoins des citoyens. Le démarrage de la programmation 2021-2027 est également très encourageant. La modification du programme régional qui nous est proposé aujourd'hui pour financer les investissements du grand port maritime contribue à la création d'un véritable corridor maritime vert dans les Antilles. Cette création est une condition indispensable pour le développement économique des Antilles et le maintien de leur position stratégique pour les échanges transatlantiques. Un tel projet démontre l'importance d'une politique de cohésion ambitieuse tant pour les régions ultrapériphériques que pour l'Union européenne, en garantissant la projection de cette dernière dans les océans. En effet, la politique de cohésion n'est pas seulement essentielle pour le développement économique et social de la Guadeloupe, elle est

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

également incontournable pour l'Union européenne, sans laquelle cette dernière n'aurait aucune capacité de projection en dehors du continent européen.

Soyez ainsi assurés que la Direction générale des Outre-mer demeurera en appui des autorités de gestion de l'État et de la région pour la mobilisation des fonds européens en Guadeloupe. Je vous remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci, merci beaucoup. Nous passons maintenant la parole à l'agent national de la cohésion des territoires, Monsieur Samuel BROSSARD.

Monsieur Samuel BROSSARD

Merci, M. le Président, M. le Secrétaire pour les Affaires régionales, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Je serai très bref, puisque l'intégralité des éléments ont déjà été présentés par mes collègues, mais je voulais également, au nom de la NCT, qui assume l'autorité de coordination du FEDER et l'autorité de coordination Inter fonds pour la France, pour les programmes sur la période 2014, 2020 et 2021-2027. Remercier les équipes de la région et de l'État pour l'organisation de ce comité. Et j'ai pu, à l'occasion de ces quelques jours, mesurer leur engagement et leur professionnalisme. Et je tenais à le souligner particulièrement. Trois points rapides, peut-être, pour redire ce qui a été dit, mais à notre niveau, en tant qu'autorité de coordination, c'est important qu'on puisse porter ce message. Nous sommes un peu à la croisée des chemins sur les fonds européens et de la politique de cohésion, croisée des chemins, puisque nous avons une clôture importante de cette génération et il faut que nous soyons tous collectivement au rendez-vous. Le dernier règlement qu'on appelle STEP va nous permettre, je crois, et on a pu mesurer ça dans les réunions, justement d'améliorer nos réalisations et c'est un bon signe, en tout cas c'est ce que j'ai constaté ici. Les signaux sont encourageants. Il y a également le 21-27 qu'il faut démarrer très rapidement et c'est le cas maintenant partout en Europe. On a un petit retard à rattraper. Je vous rassure, la situation française n'est pas isolée par rapport au territoire européen. Nous sommes même, au niveau français, légèrement supérieurs en termes de taux de programmation par rapport à la moyenne européenne. Et puis le dernier point, ce qui a été souligné

également auparavant, c'est l'avenir de la politique de cohésion qui s'engage et qui est d'ores et déjà engagée. On a eu une manifestation nationale Linkopap au mois de décembre et les travaux commencent maintenant vraiment réellement dans les instances européennes et vont durer près de trois ans. Et nous sommes vraiment un tournant, je le dis sans gravité, mais un tournant de la réflexion sur la politique de cohésion. Il est important que tout le monde puisse être mobilisé. Nous le serons bien sûr en tant qu'autorité de coordination, mais je vous invite Bien sûr, à vous mobiliser autant que possible auprès de l'Etat et de la région, et nous saurons vous accompagner sur ces différents enjeux. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci. Maintenant, nous passons la parole. Alors, nous passons au deuxième point de l'ordre du jour, le comité de suivi des programmes opérationnels de 2014-2020. Pour chaque fonds, FEDER, FSE, FEADER, FEAMP. Mais, avant tout, je demanderai quand même aux représentants de la Commission européenne et des administrations centrales à prendre part à la parole s'ils le souhaitent. Alors, est-ce qu'il y en a qui le souhaitent ? Eh bien, s'il n'y en a pas, eh bien on passera au PO FEDER FSE, Madame HOUELCHE, qui est responsable du Pôle Europe, au Près du Secrétariat Général pour les Affaires.

Madame Olivia HOUELCHE

Bonjour M. le Président, bonjour tout le monde. On va commencer avec la présentation de l'avancement du PO État. Donc, pour rappel, le PO État, c'est un PO qui comprend le FEDER et le FSE, et qui est sur la Guadeloupe et sur Saint-Martin. Donc notre PO porte sur le volet Guadeloupe 77% sur la Guadeloupe via le FSE et sur Saint-Martin, on a 23% qui se répartit entre le FEDER et le FSE de Saint-Martin. Alors, en termes d'avancement, la maquette initiale était de 261,792 millions, on a 73 millions d'euros de FEDER sur Saint-Martin et 188 millions de FSE qui comprend donc La Guadeloupe et Saint-Martin. Sur cette maquette, nous avons programmé 454 opérations pour un coût total de 425 millions, soit 313 millions de crédits UE engagés, ce qui nous fait globalement un taux de programmation de 119%. Au 28 février, nous avons certifié, du moins la DRFIP avait certifié, 197 millions de dépenses, ce qui représentait, en crédit UE, 160

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

millions de crédits UE certifiés. Donc ce montant, c'est hors disposition du nouveau règlement STEP. Avec le règlement STEP, on aurait un taux de certification qui serait aux alentours de 74% et sans STEP 61%. Sur la partie FSE maintenant, sur la partie FSE qui se compose donc entre Guadeloupe et Saint-Martin.

Sur la partie FSE ou Guadeloupe-Saint-Martin, nous avons 349 opérations programmées sur une maquette de 188 millions. La programmation est de 229 millions. Nous avons donc bien surprogrammé. Et en termes de certification, nous avons 154 millions de dépenses certifiées par l'autorité de certification, ce qui nous faisait à peu près 72% de dépenses certifiées hors STEP. Avec le règlement STEP, ça nous faisait 75%. Donc, ce sont les données de la maquette FSE globale qu'il n'y a pas trop de retard. Nous avons bien rattrapé sur le retard. Si on fait un petit focus sur le FSE, donc le FSE qui se compose entre la dette et le conseil départemental, nous avons 272 opérations programmées. Notre maquette était de 171 millions. Nous avons beaucoup surprogrammé. Nous avons fait 213 millions de programmations UE ce qui nous faisait à peu près un taux de programmation de 124%. Le montant certifié hors STEP, 127 millions pour à peu près 74% de certification. Et avec le dispositif STEP, nous avons 131 millions de dépenses certifiées qui nous faisaient 76% de réalisation. Donc, ce sont les données très globales du programme, avec le FEDER et le FSE d'un côté, la maquette FSE dans sa globalité, et un petit focus sur le FSE, mais FSE que Guadeloupe donc, dans les détails, je vous laisse le Président passer la parole.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci. Est-ce que les membres de la Commission ont, des remarques, des observations, oui allez-y.

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

Voilà. Merci. Merci pour cet exposé général. Avant d'arriver dans les détails, je voulais juste faire une première remarque d'abord. C'est vrai qu'il y a eu un rattrapage qui a été fait. Je vous félicite de ce travail qui a été fait l'année dernière. L'année dernière, quand j'étais à ce comité de suivi, on avait envisagé une modification de programme de 14 millions au profit du RSMA. D'ailleurs, ça me permet de remercier cette visite de projet au RSMA hier. Et ça a très bien fonctionné. Donc, je

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

voudrais vous féliciter pour cette modification de programme qui a permis de faire avancer le taux d'exécution de manière conséquente. Néanmoins, j'ai quand même une question sur... Je vois donc la programmation est bien supérieure à 100% et c'est très bien. Avec les taux de déchets, etc., je voudrais savoir quelles sont vos perspectives d'atterrissage, parce que 76% c'est très bien, mais ce serait dommage qu'il y ait de l'argent qui soit rendu à Bruxelles, Merci.

Madame Olivia HOUELCHE

Alors on est très prudent sur l'atterrissage parce que bien que tous les bilans aient été déposés par les porteurs de projet, on a parfois quelques surprises au niveau de la certification, ce qui fait que mesures de prudence avec une grosse décote de 30% sur les montants déposés, on estime l'atterrissage entre 90% et 95%, mesure très prudente. C'est vraiment avec la décote, on ne veut pas se projeter plus loin puisque on sait qu'il y a beaucoup de surprises au niveau de la certification, on a quelques opérateurs l'analyse des dépenses, on se pose encore des questions, donc on préfère être prudents et vous dire qu'on sera entre 90 et 95 % avec la décote de 30 % sur les montants déposés par les porteurs de projets. Après, si on a plus, très bien, mais c'est vraiment le minimum qu'on estime à l'heure actuelle.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ça vous va ? Eh bien, madame DEMEA

Madame Léone DEMEA

Merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Alors je vais vous présenter dans le détail les informations qu'Olivia vient de nous communiquer. Sur ce grand graphique que vous avez à l'écran, vous pouvez constater qu'effectivement, par rapport à l'année dernière, nous avons une situation beaucoup plus encourageante par rapport à cette clôture qui arrive. On constate effectivement tous les axes gérés par l'ADETS et également du conseil départemental arrivent à un taux de programmation de 100% voire plus. Sur certains axes, on a largement dépassé le niveau de programmation, à telle enseigne que ces axes nous ont permis effectivement de pouvoir bénéficier de la modification du programme qui est intervenu l'année dernière. Donc nous n'avons plus de

sujet concernant la programmation, la programmation est derrière nous. Pour la certification, nous sommes plutôt rassurés par rapport aux éléments que nous affichons, parce que l'essentiel des axes frôle, les 80%, 70%. Nous avons un petit retard sur l'axe 3, géré essentiellement par le conseil départemental, mais nous restons vigilants sur les dernières opérations qui sont encore au niveau des services dans le cadre des vérifications de contrôle de services faits. Mais globalement, la situation est plutôt encourageante. Quand nous regardons le stock des opérations qui sont encore en contrôle, quand nous regardons la qualité des vérifications qui sont opérées, nous avons été très prudents, comme le disait Olivia HOUELCHE, sur l'évaluation globale de l'atterrissage.

Mais, cependant, quand on applique en projection sur les axes le règlement STEP, le passage de la certification à 100% pourrait véritablement nous faire nous rapprocher des 90-95% total. Tout en étant prudent, sachant que nous avons effectivement sur les différents axes Nous avons calculé une sur réalisation potentielle en étant pessimiste et nous constatons au fur et à mesure des vérifications que notamment sur l'axe 4, la stratégie qui a consisté à instruire et en même temps exiger des pièces justificatives des porteurs de projets porte ses fruits. Nous atteignons des taux de réalisation autour de 80% pour certaines opérations, ce qui est très bien pousser sur certaines mesures. Voilà, donc globalement, prudence, mais situation plutôt encourageante à la veille de la clôture

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ok, remarque de la commission ? il n'y en a pas ? Bon, je rappelle quand même que ce n'est pas la programmation qui compte, mais plus la certification. Alors, Madame JULAN, pour la région.

Madame Séverine JULAN

Il me semble que l'État n'avait pas terminé sa présentation. Oui ?

Madame Léone DEMEA

On continue, on va continuer sur les indicateurs.

Alors, pour ce qui concerne les indicateurs, très rapidement, comme le disait tout à l'heure Monsieur le Secrétaire général, nous avons un effectif de plus de 49 millions de participants, 49

000, pardon, de participants qui sont entrés dans les dispositifs, avec un taux très important des profils des participants ayant le statut de chômeur à l'entrée. On constate en termes d'âge des participants qu'effectivement, par rapport aux projets, aux mesures que nous gérons, 55% des participants avaient moins de 25 ans à la date d'entrée dans les opérations. En termes de niveau de formation de ces participants, nous avons un taux relativement important de participants ayant un niveau d'enseignement primaire site 1 ou site 2, soit 47% des participants. À la sortie, nous pouvons considérer que nous avons un bon taux de sortie positif puisque 95 % des participants ont obtenu une qualification ou un emploi ou sont en formation au terme de leur participation. 5 % des participants restent en recherche d'emploi.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Vous avez fini madame DEMEA ?

Madame Léone DEMEA

Oui, M. le Président. On passe la parole à Mme HOUELCHE qui continue sur le département.

Madame Olivia HOUELCHE

Le département est absent, mais en faisant partie de la subvention globale de l'État, on va présenter les données du département. Alors, le département a programmé 53 opérations. Ils avaient une maquette UE de 26 millions. Ils ont programmé 30 millions de FSE. Pour autant, ils constatent une grosse sous-réalisation, puisqu'au moment du dépôt des bilans, on constate qu'il n'y a que 21 millions de dépenses déclarées dans les dépôts de bilans, ce qui fait qu'on aura... c'est déjà prévu, une grosse sous-réalisation puisqu'entre ce qui a été programmé et ce qu'on a dans les bilans actuellement déposés, on a déjà une perte assez importante. Il faut prévoir encore une perte au niveau de la certification, ce qui fait qu'on estime sur le département qu'il y aura un gros taux de déchet et qu'à l'heure actuelle, nous n'avons que 9 millions de certifiés. La subvention globale ne devrait pas dépasser, selon les estimations les plus pessimistes, 60% de réalisation. Alors actuellement, ils ont encore quelques bilans en traitement, mais normalement, au 31 mars, la subvention globale doit être clôturée, donc on aura le chiffre d'atterrissage final fin mars.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ah là c'est préoccupant. Les membres de la Commission. Mais le département n'est pas là, ils ne pourront pas répondre. Mais c'est une préoccupation, il faudra les interroger. Madame DEMEA c'est bon ? C'est tout ?

Madame Léone DEMEA

J'espère que ça va fonctionner. Alors, la dette, effectivement, gère un volet du POIEI, l'Initiative Emploi pour la Jeunesse Nationale. Et sur ce volet de la programmation nationale, nous avons effectivement une enveloppe de 31 millions d'euros. Nous avons programmé pour un taux de 111 %, avec un niveau de certification relativement intéressant de 88%, sachant que ce POIEJ est clôturé actuellement au niveau de la DGEFP. Alors, sur ce programme, 6 106 participants sont entrés dans les dispositifs, soit 45 % de femmes. Et en termes d'analyse sur les indicateurs, on constate véritablement une réussite. On peut considérer qu'il s'agit d'une réussite, puisque nous avons à l'entrée 80 % de personnes en situation de chômeur. Et à la sortie immédiate des opérations, on voit que les statuts ont nettement évolué, puisque nous n'avons plus que 35% de personnes en situation de chômeur, 30% de personnes sont en formation, 24% sont en emploi, et 11% sont en situation d'inactif alors qu'ils étaient de 19% à l'entrée. Voilà, donc un résultat très positif sur ce volet de l'IEJ que nous avons géré.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Les membres de la Commission.

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

Merci pour ces détails. Je voudrais quand même revenir sur le conseil départemental qui n'a pas été à la hauteur des enjeux, j'ai envie de dire. Je pense qu'il faut vraiment imaginer des passerelles pour pouvoir transférer des crédits quand on sait d'avance qu'on ne va pas y arriver. Parce qu'à la fin, c'est problématique. Ça ne donne pas vraiment une bonne image des dépenses de l'Union Européenne. Donc là, c'est un petit peu une piste à essayer de développer. Pour anticiper, je sais

bien que dans ce programme, il y a énormément d'organismes délégués, mais il faudrait penser à ouvrir des passerelles de façon que ce soit plus flexible et plus rapide à modifier ces enveloppes.

Merci.

Monsieur Yves DARREAU

Oui, c'est vrai. Avec quand même la difficulté des compétences de l'Etat et des collectivités, et donc effectivement, ce serait peut-être plus dans la définition de l'action qu'il faudrait peut-être une action un peu plus large pour permettre en effet une fongibilité ou un transfert parce que c'est vrai qu'il y a des compétences exclusives du département et donc là, à partir de là, c'est beaucoup plus difficile de se substituer au sens où on prendrait en effet des fonds sur des actions dédiées pour les transférer sur d'autres. Et donc je pense que c'est peut-être plutôt une architecture, une nomenclature peut-être à revoir pour permettre cette souplesse. Je ne vais pas parler au nom du département, mais c'est vrai qu'ils ont quelques problèmes internes, notamment l'absence de directeur ou directrice déléguée. Je sais qu'en ce moment, ils sont en train de se pencher sur le sujet, mais bon, ils ne rattraperont pas, ça c'est clair. Maintenant, pour répondre très clairement à votre question, oui, peut-être dans les définitions, mais je ne sais pas si les spécialistes... Je parle sous le contrôle de mes spécialistes pointus, mais c'est une difficulté objective et réglementaire, et même législative.

Madame Olivia HOUELCHE

C'est quelque peu, parfois aussi un petit peu sensible d'enlever des crédits dans une subvention globale. C'est surtout ça.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Il faut trouver une solution en partenariat avec le département.

Madame Léone DEMEA

Oui, alors, nous allons passer à la projection d'un film bilan qui retrace des parcours de réussite différents de jeunes en situation d'échec scolaire, femmes créatrices d'entreprises, bénéficiaires du

RSA, personnes étrangères en situation régulière, soutenues dans le cadre de projets innovants. Donc nous avons fait le choix de mettre en avant des témoignages qui traduisent l'importance et la diversité des projets proposés par des porteurs de projets sur l'avenir professionnel de leurs participants. Donc, bon visionnage.

Visionnage du film (audio saccadée et inaudible)

Madame Séverine JULAN

Excusez-moi, on va tenter quelque chose. Pour tous ceux qui sont connectés à la Wi-Fi de l'hémicycle, est-ce que vous pouvez vous déconnecter, s'il vous plaît ? A priori, on me dit que c'est ce qui pose problème pour le passage du film.

Madame JULAN

Alors, ce que je vous propose, peut-être Madame DEMEA de nous illustrer un peu ce que le film était censé nous montrer. Nous, nous attacherons à transmettre les liens aux participants qui ont émergé pour cette réunion. Juste nous faire un petit, voilà, merci.

Madame Léone DEMEA

Alors, comme il a été dit précédemment, le film en fait retrace l'ensemble des porteurs que nous avons financés sur des profils différents. Comme je l'ai précisé à l'introduction, nous sommes sur des jeunes en situation d'échec scolaire. Le premier film, c'était justement un jeune de Marie-Galante qui avait du mal à trouver sa voie. Du coup, il a été dans une association qui lui a permis d'avoir un stage à EDF. Dans la suite du film, on parle aussi de femmes créatrices d'entreprises. On parlait d'une jeune femme qui travaillait les fruits. Nous avons aussi un passage sur le RSMA qui montrait en fait un jeune qui était sorti du cursus et qui avait trouvé un emploi. On a aussi un passage sur les personnes étrangères en situation régulière. C'est aussi important de savoir que le FSE permet de mettre en avance ce public qui arrive à s'insérer. Le film regroupait tous ces porteurs que nous avons eu la chance de pouvoir travailler avec eux et de financer leurs projets.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Madame DEMEA vous n'avez rien à ajouter ?

Madame Léone DEMEA

Merci, M. le Président. En fait, il s'agissait d'un bilan qualitatif de ce qui a été mené sur toute la période. Il s'agissait de mettre en valeur surtout les participants. L'idée était partie de pas véritablement mettre en avant les porteurs de projets, mais surtout les participants qui témoignaient, en fait, de leur cursus, de leur passage, de leur parcours au sein des dispositifs qui ont été financés. Voilà. Donc c'était un prisme assez particulier pour un bilan. Au-delà des données chiffrées qu'on présente régulièrement dans nos différentes séances de travail, il s'agissait vraiment de donner la parole aux participants. Ce qui est dommage, c'est que c'est la deuxième fois que ce film est présenté en tout cas, proposé à la présentation à cette instance. Donc, nous espérons que l'année prochaine, nous aurons la possibilité de le voir.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Mais, on transmettra quand même aux membres de l'attribution.

Madame Léone DEMEA

Oui, bien sûr. Je vous en remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ok. Bien, madame JULAN directrice déléguée.

Madame Séverine JULAN

Merci Président, bonjour à tous. Séverine JULAN, directrice déléguée Europe au Conseil Régional de Guadeloupe. Pour ce qui est du comité de suivi 2014-2020 en ce qui concerne la région, nous allons démarrer par le programme FEDER FSE 2014-2020. La première slide vous décrit la maquette de ce programme qui a concerné un peu plus de 697 millions d'euros de FEDER et 94 millions d'euros de FSE, soit une maquette globale de 791 millions d'euros. Le FEDER, trois

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

grands axes, celui du FEDER qu'on va dire classique, 429 millions d'euros qui ont été dédiés à la compétitivité des entreprises, au déploiement du numérique sur notre territoire, à la transition énergétique à lutter contre les risques et les changements climatiques et aussi à développer nos infrastructures en matière d'environnement, d'eau et d'assainissement. Nous avons aussi un axe dédié à l'accessibilité sur lequel venaient émerger le port et l'aéroport, l'aide au fret et le parasismique, donc une enveloppe, ce qu'on appelle la location de compensation des surcoûts, qui est une enveloppe fédère spécifique dédiée au RUP, qui s'élevait à 97,8 millions d'euros, sur laquelle nous avons financé le renforcement parasismique des écoles, des collèges et des lycées de Guadeloupe, un projet exemplaire sur cette thématique, le renforcement parasismique du lycée de Baimbridge. Nous avons aussi financé la sécurisation des ouvrages d'art un peu partout sur le territoire.

Et évidemment, l'aide au fret qui est une compensation qui vient aux entreprises du fait de leur éloignement du continent « européen ». Et nous avons aussi bénéficié d'une enveloppe de relance européenne dont je vais parler un peu plus en détail tout à l'heure, donc qui s'élevait à 170 millions d'euros de FEDER. Sur le FSE, donc les 94 millions d'euros sont déclinés avec donc une majeure partie dédiée à la formation professionnelle, donc la compétence première de la région. Cela a été rappelé tout à l'heure, je vais revenir un peu plus dans le détail, donc la mobilisation du règlement SAFE qui nous a permis donc de financer les chèques énergie au ménage et évidemment aussi la relance européenne sur laquelle nous avons 9 millions d'euros de FSE. Concernant l'avancement global de ce programme, de 2014 à aujourd'hui, nous avons accompagné 1110 projets sur le FEDER et le FSE ça correspond à 1,509 milliard d'euros investi sur le territoire, dont 785 millions d'euros de FEDER et 105 millions d'euros de FSE, soit un taux de programmation de ce programme qui s'élève à 112 %, soit 890 millions d'euros de fonds européens programmés depuis entre 2014 et 2023. Les axes les plus dynamiques sur ce programme ont été ceux de la compétitivité des entreprises, qui a été programmée à 122 %, donc pour vous donner des projets phares sur cette compétitivité, donc l'accompagnement de l'hôtellerie sur le territoire, qui a donné naissance au premier hôtel 5 étoiles sur le territoire, qui est la Toubana, par exemple. Un axe dynamique encore, l'axe énergie, qui a été programmé à 106%, qui a permis sur la deuxième partie de la période de programmation d'accompagner largement la rénovation de l'éclairage public de toutes les

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

communes de Guadeloupe. Nous avons aussi un axe qui a été très dynamique, celui de l'environnement qui a été programmée à plus de 104%, auquel émergeait le plan de sécurisation de l'eau potable et de l'assainissement, et également le programme de déploiement des déchetteries sur tout le territoire de la Guadeloupe, y compris les îles du Sud. L'axe rénovation urbaine aussi a été programmé à 127 %, donc c'est un axe qui a permis d'accompagner aussi toutes les communes sur les territoires, avec des projets remarquables, notamment à Pointe-à-Pitre, sur la rénovation du quartier de Lauricisque, ou encore au Moule, avec de grands projets de rénovation qui ont lieu sur cette commune. Le REACT-EU a été programmé à 132%, donc c'est l'enveloppe relance, comme je l'ai dit tout à l'heure, en termes de projet phare, donc la sécurisation des ouvrages d'art qui est intervenue après la tempête Fiona, qui a beaucoup impacté nos ouvrages. Donc ça a été aussi une programmation dynamique sur cet axe. Et l'axe RUP dont j'ai parlé tout à l'heure, donc lui a été programmé à 105%.

L'aide au fret a mobilisé plus de 30 millions d'euros injectés directement dans l'économie de nos entreprises. Et puis le lycée de Baimbridge qui a été un projet phare sur cet axe. L'année 2023 a été une année avec un enjeu double, celui d'assurer la clôture de ce programme, mais aussi de démarrer la prochaine programmation. En ce qui concerne la clôture, ça a été abordé en réunion technique, mais nous tenions à le souligner ici. La collectivité régionale a su mettre en place un véritable plan d'action clôture que nous menons en lien avec nos partenaires, dont le partenaire privilégié qui est l'autorité de certification, donc la DRFIP. Je tiens à saluer le dynamisme de nos relations et le professionnalisme de l'équipe de la DRFIP avec qui on mène ce plan d'action clôture. Nous avons mis en place des actions spécifiques pour appuyer les bénéficiaires à saisir leur demande de paiement, par exemple, à leur expliquer comment anticiper un contrôle de la commande publique sur une opération. Nous avons renforcé les moyens et ce en lien aussi avec les services de l'État qui nous ont permis d'émarger un programme national d'assistance technique qui nous a permis de recruter quatre TP supplémentaires et donc ils sont venus rejoindre l'équipe des contrôleurs de dépenses du FEDER FSE chez nous, ce qui porte l'équipe à un effectif de 15 aujourd'hui.

Et évidemment donc des revues hebdomadaires, des comités de gestion que nous menons également avec nos partenaires. En termes de réalisation, nous avons justifié 730 millions d'euros sur ce programme. 730 millions d'euros qui sont justifiés par les bénéficiaires, soit 92% des crédits

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

alloués aujourd'hui. Comme vous avez pu l'entendre tout à l'heure, la clôture se poursuit. Au moment où je vous parle, nous avons déclaré 548 millions d'euros à la Commission européenne, donc c'est près de 70 % des crédits qui nous ont été alloués et nous continuons de certifier de manière à faire remonter nos dépenses auprès de la Commission européenne. Ce qui nous amène au moment où je vous parle à une perspective d'atterrissage de 99% du programme étant attendu que nous attendons encore les soldes sur certaines opérations, notamment, ça a été dit aussi tout à l'heure, au regard de la programmation tardive du REACT-EU, donc d'autres dépenses sont encore attendues et vont être contrôlée dans les temps. Si je peux vous dire, en termes de dynamisme sur la certification, sur le FEDER, donc les axes les plus dynamiques ont été ceux de la compétitivité, donc avec l'accompagnement, les aides directes aux entreprises et au secteur du tourisme.

L'axe transport aussi avec nos deux gros bénéficiaires qui sont le grand port et l'aéroport. C'est un axe qui aujourd'hui a été certifié à 106% et l'axe RUP a été très fortement, non seulement mobilisé, mais aussi justifié avec les opérations que je vous ai décrites tout à l'heure. On peut faire un focus effectivement sur le REACT-EU. Ce sont des crédits dans le cadre de la relance européenne qui ont été mis à disposition des autorités de gestion dans le cadre de cette programmation 2014-2020 de manière à renforcer leurs économies fragilisées par les effets de la pandémie de COVID-19. C'est 179 millions d'euros qui ont été alloués à la région Guadeloupe entre 2021 et 2022 et qui ont permis de financer des projets majeurs pour le territoire guadeloupéen, non seulement portés par la région, mais aussi par d'autres collectivités du territoire. Sur ce REACT-EU, nous avons un axe santé qui a permis d'équiper les hôpitaux de Guadeloupe, notamment en matière de scanners et d'IRM qui manquaient. Près de 15 millions d'euros ont été dédiés à la santé. Ces crédits ont aussi permis de financer, de continuer l'action de financement de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que du renforcement parasismique de nos écoles et de nos ouvrages d'art sur le territoire.

Donc, à ce jour, comme on peut bien le comprendre, c'est un dispositif qui a été programmé tardivement. Nous avons terminé les dernières programmations en 2023. Nous avons déclaré auprès de la Commission européenne 53 millions Au moment où je vous parle, ça représente 46 millions de l'enveloppe. Et au regard des demandes de paiement que nous avons en traitement et que nous attendons en termes de solde, nous prévoyons d'atterrir à hauteur de 139 % sur ces taxes réactives. Un autre dispositif remarquable pour cette programmation 2014-2020, c'est le chèque

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

énergie. Nous avons, pour ceux qui étaient présents l'année dernière ici, même en comité de suivi, annoncé l'éventualité pour nous de pouvoir émerger à ce règlement, qui était le règlement SAFE qui permettait à l'échelle de l'Union européenne de pouvoir aider les ménages à faire face aux dépenses d'énergie au regard du conflit ukrainien. Nous sommes attachés à développer ce dispositif en lien avec notre direction opérationnelle, la direction de l'énergie que je tiens à saluer ici, mais aussi avec les partenaires sur le territoire, puisque nous avons rencontré toutes les CECAS de la Guadeloupe, donc les mairies, le conseil départemental aussi a joué sa part dans la mise en œuvre au regard des bénéficiaires qui étaient éligibles à ce dispositif. Et donc c'est 12 millions d'euros qui ont été financés, qui étaient disponibles pour cette action qui consistait à verser une aide aux ménages les plus vulnérables. Vous le voyez avec un revenu fiscal inférieur ou égal à 10 800 euros. C'était un chèque de 220 euros qui était versé à ces ménages. Je tiens aussi à saluer le partenariat que nous avons pu mener avec l'ASP. avec lequel nous avons contractualisé pour le versement de ces aides et qui a été aussi un partenaire très réactif et qui nous a permis donc de consommer cette aide. Aujourd'hui, c'est 34 000 ménages de Guadeloupe qui ont émergé à ce dispositif et qui ont bénéficié de ce chèque énergie. Donc, j'ai terminé ma présentation. Je suis à votre disposition si vous avez bien évidemment des questions ou des remarques.

Monsieur Jordi TORREBADELLA

Merci beaucoup à l'Autorité de gestion pour cette présentation. Comme il a déjà été dit, nous saluons les efforts que vous avez faits pour rattraper un certain retard et terminer bien cette clôture. Nous sommes vraiment très confiants avec ce que vous nous avez expliqué, en ce qui concerne l'atterrissage, plutôt des FEDER, dont les perspectives sont très bonnes, peut-être un peu moins pour les fonds sociaux, mais peut-être que l'air va s'étaler là-dessus. Et tout simplement rappeler qu'il y a des flexibilités encore à la clôture, ça a déjà été dit, STEP, mais encore des flexibilités 15% entre les différents axes, y compris l'allocation spécifique RUP. Nous restons confiants qu'avec tout cela, le programme pourra absorber la totalité des fonds. Je ne sais pas si mes collègues auront complété ça.

Monsieur Yves DARREAU

En l'absence du Président, j'ai la lourde tâche de présider. Outre la Commission, y a-t-il d'autres demandes de parole, de demande d'explications, d'observations ?

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

Juste pour bien comprendre concernant le REACT-EU sur le slide que je vois qui nous a été présenté où il y a une perspective d'exécution supérieure à 100%, c'est couplé FEDER-FSE ou c'est uniquement sur le FEDER ?

Madame Séverine JULAN

Non, c'est global. C'est une perspective globale à l'échelle de l'enveloppe de 179 millions d'euros.

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

C'est rassurant pour le FSE aussi. On a bon espoir que sur le REACT FSE, tout sera consommé.

Madame Séverine JULAN

Nous attendons un dernier bilan. Nous avons une action qui a été portée par le pôle emploi, une grosse action qui ne s'est pas réalisée totalement. On attend les derniers bilans pour être parfaitement rassurés sur la consommation donc de ces 9 millions.

Monsieur Yves DARREAU

Y a-t-il d'autres souhaits ? De prendre la parole ? Non ? Bien. Alors, nous allons passer au programme suivant, le FEADER, et donc la présentation par Madame Roselyne VINGLASSALON.

Madame Roselyne VINGLASSALON

Oui. Bonjour à tous. Concernant le FEADER 2014-2022, En préambule, en fait, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un programme qui a été prolongé de deux ans, donc 2014-2022, avec une fin des paiements opérés par l'agence de services et de paiements au 31 décembre 2025,

contrairement à l'exécution du FEDER et du FSEP. Concernant la programmation du programme actuel 14-22, nous avons aujourd'hui 92% d'engagement sur le FEADER SOCLE, on reviendra tout à l'heure sur le FEADER RELANCE, soit un peu plus de 201 millions de FEADER engagés avec 17 millions qui doivent être engagés sur les prochaines semaines, dont 5 millions relatifs à des appels à projets, sur les mesures 5, reconstitution du potentiel agricole suite à l'événement Fiona, et la mesure 16.2. Concernant les 11 millions restants à engager, nous avons plusieurs dossiers qui feront l'objet de propositions dans nos instances de programmation et notamment sur la mesure 7, services de base. Donc concernant ce FEADER SOCLE, 218 millions d'euros marketés, 92% d'engagement. Il faut signaler une volumétrie extrêmement forte des dossiers traités par le service instructeur, puisqu'à ce jour, nous avons plus de 5300 dossiers qui ont été traités, dont un peu plus de 4000 dossiers relevant des plantations pérennes. Au terme de nos travaux dans les prochaines semaines, nous aurons une sur programmation à 103 %, de ce pourquoi également nous avons demandé au ministère l'autorisation d'un sur engagement tel que les textes nous le permettent. Concernant le FEADER RELANCE, ce sont des crédits d'un montant d'un peu plus de 22 millions. Nous avons à ce jour pratiquement 90 % d'engagement, avec un peu plus de 20 millions d'engagés, et donc un peu plus de 2 millions qui restent engagés, notamment sur la mesure 20, donc l'assistance technique, et une re ventilation qui sera opérée à la demande des services de l'Etat concernant des besoins complémentaires sur les mesures surfaciques. Merci. Concernant les paiements, le niveau de paiement reste très variable d'une mesure à une autre. Je l'ai évoqué précédemment, les appels à projets relevant de la 16.2, donc la mesure coopération et la mesure 5 sur la reconstitution du potentiel agricole, ce sont des appels à projets qui vont être traités dans des comités de sélection dans les prochaines semaines. Donc vous avez effectivement sur ce graphique des taux d'engagement et donc de paiement qui sont faibles dû à ces appels à projets qui seront matérialisés au travers d'une sélection dans les prochaines semaines.

Sinon, les niveaux de paiement sont conséquents, notamment sur la mesure d'investissement, donc la mesure 4 et nous avons des taux de paiement variables selon les mesures, sachant qu'aujourd'hui, en février 2024, nous avons un taux général sur le FEADER SOCLE de 65 % de paiement et un taux approchant 70 % de paiement sur les mesures hors-surfacique. Donc il faut savoir que dans ce graphique, les données de paiement pour les mesures surfacique, ce sont des données à fin 2022.

Elles seront prochainement réactualisées pour avoir les paiements à fin 2023. Concernant le FEADER RELANCE, aujourd'hui un peu plus de 13% des paiements ont été réalisés, donc pour un montant total d'un peu plus de 3 millions de FEADER RELANCE. Les perspectives de paiement sont importantes. Il y a un beau dynamisme sur ces dossiers-là. Les paiements vont pouvoir se matérialiser rapidement, notamment sur les mesures 6 et 4 dans les prochaines semaines. Mesures 6, jeunes agriculteurs, et mesures 4, les investissements en exploitation agricole et en hydraulique agricole. Concernant le plan d'action clôture, nous avons un contexte d'un programme prolongé de deux ans avec une transmission des autorisations de paiement à l'agence de services et de paiement au plus tard le 30 juin 2025.

Cela signifie pour nous, puisque nous avons plus de 1 000 dossiers à traiter en dernière demande de paiement, d'avoir une ligne de conduite sur l'année 2024 et 2025 afin de pouvoir absorber tant les travaux d'engagement restant à faire que les travaux de traitement des demandes de paiement. Donc, pour la direction de l'instruction, il est important de pouvoir traiter maintenant, très rapidement, l'engagement restant, notamment sur les appels à projets, notamment sur la mesure 4, les plantations pérennes, on a évoqué ce sujet-là en commission permanente d'hier à Marie-Galante, et également les mesures relevant du dispositif LIDE. Donc, un programme d'action sur les engagements restants a été mis en place pour pouvoir finaliser ces travaux au plus tard selon les mesures entre avril et juin. Concernant le paiement en 2024, la volumétrie des dossiers est importante. Cela signifie pour nous, mais également encore en concertation avec l'agence de services et de paiement, que nous remercions pour son soutien quotidien, de pouvoir en fait établir un calendrier de paiement à partir de mi-avril et jusqu'à la clôture de ce programme, afin d'apprécier en fait la volumétrie de travail, le nombre de dossiers à payer, leur montant, et de pouvoir organiser les travaux internes, tant au sein de la direction de l'instruction, mais en concertation avec l'organisme payeur, qui, lui aussi, doit s'organiser pour pouvoir absorber cette volumétrie de travail qui est conséquente.

Donc, nous avons, aujourd'hui, en 2024, procédé à une relance de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, tant téléphoniques, écrites, pour pouvoir avoir les remontées de dépenses et qualifier, en fait, cette remontée de dépenses, est-ce qu'il y en aura une, deux, à quel moment elle va intervenir, pour pouvoir vraiment organiser le traitement de ces données. Nous avons travaillé aussi sur un profil

nous permettant aussi d'anticiper, en fait, tous les points de blocage, mais aussi les points durs d'instruction notamment de pouvoir anticiper tous les travaux d'analyse sur les marchés publics, par exemple. Et un temps de travail a aussi été accordé afin de pouvoir calculer le temps passé à la clôture de ces dossiers pour chaque pôle de la direction du service FEADER. Donc là, c'était un travail important à faire pour bien calibrer, en fait, les ressources, mais en face des besoins d'instruction selon la volumétrie et la complexité des dossiers à traiter. Voilà, je me tiens à votre disposition si vous avez des questions complémentaires concernant la clôture du programme 2014-2022.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Allez-y.

Madame Sarah MIGNOLET

Merci, monsieur le vice-président. Merci, Roselyne, pour cette présentation. Donc, comme l'a expliqué mon collègue tout à l'heure, la région Guadeloupe a obtenu une dérogation au dégageant d'office. Pour rappel, le dégageant d'office s'applique lorsqu'un montant a été engagé en année N et que les dépenses qui ont pu être remontées sont payées en année N+3. Ce montant doit alors être retourné au budget européen. Une demande de dérogation a été, pour 4 forces majeures, d'un montant de 10 millions a été introduite par l'autorité de gestion. Cette demande s'appuyait sur des éléments de contexte qui sont propres à la Guadeloupe. Et après examen, la DG Agri a accepté la demande, ce qui signifie que ces 10 millions ne devront pas être retournés au budget européen et pourront continuer à soutenir des projets sur votre territoire nous nous en réjouissons. Je fais le lien avec les visites de projet que nous avons effectuées hier avec l'autorité de gestion et je remercie Karen HELOUET pour l'organisation de ces visites. Vous savez, à Bruxelles, dans la brume de Bruxelles, nous n'avons finalement qu'une vision très globale de ce qui est réalisé sur votre territoire et des types d'opérations et des montants qui y sont associés.

Et c'est au travers de ces visites que nous, DG Agri et les autres directions générales, avons alors la chance de voir au concret ce qui est réalisé sur le terrain avec les fonds européens, ce que ça va permettre aux porteurs de projets de pouvoir les rencontrer et avoir le retour sur les problématiques

et les problèmes rencontrés sur le terrain. En ce qui concerne la présentation, lors de la réunion technique dédiée au FEADER que nous avons eu en début de semaine, nous avons pu échanger avec l'autorité de gestion sur les défis de la clôture et sur les mesures mises en œuvre pour maximiser une bonne exécution du budget, et je vous remercie une fois de plus les services de la région pour la qualité de votre travail, votre professionnalisme et l'excellente collaboration avec la DG Agri, et je vous encourage à continuer sur une bonne dynamique de mise en œuvre. Merci.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Au niveau du FEADER, Alors, ça pose quand même un problème. Pour les planteurs de cannes, nous sommes dans une région où les intempéries se font de plus en plus souvent. Et pour la canne, on a 4 grande SICA cannières qui sont des opérateurs pour la plantation dans les régions, dans les territoires, et la canne est financée sur 5 ans. En cas de catastrophe, les planteurs ne peuvent plus avoir de financement, puisque la canne c'est 5 ans. Or, il y a une catastrophe, ils sont obligés de replanter, de labourer et de replanter et ils ne peuvent pas bénéficier de l'aide à la plantation. Alors je pense qu'il faudrait qu'on analyse quand même cette situation en cas, comme ils disent ici, en cas de catastrophe, de manière à ce qu'il y ait un dispositif spécifique pour les catastrophes naturelles.

Monsieur Marc BLONDIAU

Merci pour votre intervention sur cette problématique. Cette question aussi vient d'être posée récemment au niveau de l'île de la Réunion, puisqu'ils ont eu, il n'y a pas longtemps, un cyclone. Et c'est en cours d'examen, en fait, de voir comment on peut accepter de refinancer une replantation suite à une catastrophe naturelle. Donc on restera en contact avec les services, l'autorité de gestion de la Guadeloupe pour gérer au mieux cette situation pour les planteurs de cannes.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ok, s'il n'y a pas de questions, Roselyne, tu continues sur le FEAMP.

Madame Roselyne VINGLASSALON

Merci Président. Alors, concernant le FEAMP et ce programme 2014-2020, la clôture et les perspectives, nous avons donc payé 435 dossiers. Il y a quelques dossiers qui sont en cours de paiement, mais en tout cas, la majeure partie des dossiers sont à ce jour clôturés avec un montant FEAMP d'un peu plus de 8,5 millions d'euros d'engagés. Sur ces 435 dossiers, nous avons 417 dossiers payés au titre du plan de compensation des surcoûts. Lorsque vous regardez la répartition des paiements, nous avons essentiellement la répartition des engagements. Vous avez la partie mauve qui représente un peu plus de 3,7 millions et qui est relative au plan de compensation des surcoûts, donc qui représente une grande partie de l'engagement. La partie jaune est relative à l'engagement sur des investissements de ports de pêche pour un montant de 3,4 millions. 1 million pour la transformation des produits de pêche un peu plus de 300 000 euros pour l'aquaculture, et des montants un peu moins importants, donc sur la commercialisation, 47 000 euros, et des investissements dans le secteur de la pêche, sur la motorisation, sur les navires, sur des investissements concernant la santé, entre des montants relatifs à 10 000 et 4 000 euros.

Donc c'est une programmation très axée sur l'investissement, mais où il y a eu également une part très importante sur la compensation des surcoûts. Concernant les paiements, Nous avons, au jour d'aujourd'hui, un peu plus de 4,8 millions de FEAMP qui ont été payées, donc avec une partie importante relative au plan de compensation des surcoûts. La partie transformation des produits de la pêche concerne un peu plus de 731 000 euros de FEAMP payées. Donc cette partie jaune que vous voyez également. Et une partie aquaculture à un peu plus de 300 000 euros. Nous avons actuellement quelques autorisations de paiement qui sont en cours de traitement à l'échelle de l'organisme payeur pour un montant de 2,7 millions, enfin pratiquement 2,8 millions et c'est un montant FEAMP affaissant au dossier port de pêche. Donc à ce jour, pour le programme FEAMP 2014-2020, hormis le traitement des dossiers en cours sur les autorisations de paiement, la clôture est quasiment réalisée pour ce programme FEAMP. Et donc nous travaillons, on le verra après, sur les premiers dossiers FEAMPA reçus sur le portail Synergie. Je vous remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Il faut quand même rappeler que sur le FEAMP le plan de compensation et surcout est couverts à 100%, si bien que les professionnels jouent le jeu. Sur les investissements, ce sont les collectivités,

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

en grosse majorité, le département, plus particulièrement, puisqu'on a mis en place le PROEP. Et sur l'aquaculture, ce sont les professionnels, mais je pense que ces deux secteurs à développer et qu'il faudra, dans le cadre du FEAMPA, qu'on mette l'accent sur l'aquaculture. Messieurs la Commission, Messieurs et dames, je dis, enfin, Messieurs avec le grand M. Mais, s'il n'y a pas de remarques, on ne va pas se regarder. On passe au troisième point de l'ordre du jour, le programme FEDER FSE État, l'ensemble des programmes pour 2021-2027. Alors, Madame MEMMI.

Madame Juliette MEMMI

Oui, je vais introduire quelques mots sur le programme national FSE+, 2021-2027, concernant l'Etat, pour peut-être réexpliquer brièvement la nouvelle architecture de gestion. Donc, comme vous le savez, la DGEFP est devenue autorité de gestion d'un programme national FSE+, qui inclut l'ensemble des Outre-mer, qui deviennent, sur cette programmation, autorité de gestion déléguée. Cette modification d'architecture ne va néanmoins pas modifier les relations que vous avez avec les autorités de gestion locales, à savoir en Guadeloupe la préfecture représentée par le SGAR et la DET ainsi que leurs organismes intermédiaires dont notamment le conseil départemental de Guadeloupe. En effet, tout ce qui est pilotage de la maquette financière, stratégie de lancement des appels à projets ou encore, évidemment, appui à la mise en œuvre des opérations, que ce soit l'instruction, le contrôle de services faits, le conventionnement, reste pleinement assuré par les services déconcentrés de l'État. La DGEFP, de son côté, assure un rôle plus transversal, notamment le rôle de fonction comptable, d'évaluation du programme national ou encore de transmission des données à la Commission européenne. Le programme national FSE+, je ne vais pas vous le représenter dans son intégralité, il vous a été présenté l'année dernière, peut-être juste rappeler qu'il comporte 7 grandes priorités, dont les 3 premières concentrent la plus grande part des crédits, c'est-à-dire une priorité 1 qui est consacrée à tout ce qui est insertion professionnelle et inclusion sociale, une priorité 2 qui concerne les jeunes, que ce soit le volet insertion professionnelle ou le volet décrochage scolaire et écoles inclusives, et une priorité 3 qui concerne tout ce qui est mutation économique et formation des salariés. En Outre-mer, vous avez également une priorité 7 qui vous concernera plus particulièrement, qui comprend l'allocation spécifique aux régions ultrapériphériques, qui est un montant d'enveloppe additionnel accordé par la Commission

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

européenne pour aider les RUP. On va dire rattraper un certain retard de développement dans certains domaines spécifiques. Donc sur cette priorité 7, vous allez retrouver tout ce qui est autour des demandeurs d'emploi et des inactifs, notamment, ou encore tout ce qui concerne la mobilité des jeunes, mais aussi des demandeurs d'emploi. A partir de ce programme national qui est général et qui s'applique à l'ensemble des régions françaises, vous avez des lignes de partage définies localement avec le conseil régional de Guadeloupe qui permettent de définir qui va intervenir sur le FSE entre l'Etat et la région. Donc ça, vous pourrez le retrouver de manière plus précise. On publie notamment l'accord sur les lignes de partage sur le site fse.gouv.fr. Mais vous pourrez évidemment retrouver dans les appels à projets lancés par les services déconcentrés de l'État uniquement les actions qui les concernent. Et donc, justement, un changement aussi qui peut être important pour les porteurs de projets et un recours plus systématique, voire complètement systématique, à des appels à projets sur la période 21-27 pour la sélection des opérations. Ça veut bien dire que la DEETS, pour que vous puissiez déposer des demandes de subvention, va publier des appels à projets. Ces appels à projets, en moyenne, ils sont ouverts pour une période de 3 mois. Ils sont publiés à la fois sur le site fse.gouv.fr et sur le site de la DEETS. Et j'invite donc, du coup, bien les porteurs de projets concernés à ne pas rater ces rendez-vous qui sont très importants. Voilà. Je pense que j'ai dit l'essentiel sur la nouvelle architecture. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

La commission européenne.

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

Merci. Vous avez parlé dans votre propos introductif d'appels à projets qui avaient déjà été lancés. Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ?

Madame Juliette MEMMI

Merci. Alors là, je vais passer la parole à Léone qui va nous indiquer. Il y a trois appels à projets, si ma mémoire est bonne, qui ont été lancés. Merci.

Madame Léone DEMEA

Alors, à ce stade, nous avons lancé uniquement deux appels à projets, sachant que nous avons trois appels à projets dans les tuyaux qui seront validés prochainement par la DGEFP. Donc, le processus, il est simple, c'est que nous, nous réalisons les appels à projets en tenant compte de nos spécificités en local, c'est-à-dire, effectivement, nous avons le PO national qui constitue le cadre de notre écriture, mais sachant que nous avons effectué un travail d'analyse comment dire, de construction, de corédaction avec à la fois nos partenaires et la société civile pour que le PO, en tout cas le volet Guadeloupe du PO national, reflète au maximum les besoins du territoire. Donc deux appels à projets, on peut revenir au slide précédent, voilà, deux appels à projets. Sur la priorité 3, qui concerne la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, un appel à projet sur l'accompagnement des mutations économiques et la formation des actifs occupés, avec une maquette de cette OS qui est de 5,7 millions d'euros. L'enveloppe de l'appel à projet est de 3,5 millions d'euros. Nous avons également lancé un appel à projets sur la lutte contre le décrochage scolaire sous la priorité 2. La maquette de l'ORS est de 4,3 millions d'euros. Nous avons déjà lancé la programmation pour 1,2 millions d'euros et nous poursuivons l'instruction des opérations. Nous allons présenter trois opérations au prochain groupe pour un montant de 1,6 millions d'euros. En termes de projection, effectivement, par rapport à l'échéance de 2025, nous allons avoir une forte montée en charge sur 2024 sur plusieurs appels à projets. Cela paraît peut-être ambitieux. Mais il faut savoir que nous avons lancé en interne avec les services métiers de la consultation, du travail technique d'analyse sur les mesures qui vont constituer le contenu des appels à projets. Donc en fait, voilà, ça semble plutôt ambitieux, mais sur toutes ces thématiques, le travail a déjà bien avancé on est vraiment dans une phase de rédaction simple. Les contenus sont déjà travaillés à la fois avec la DGEFP et avec nos collègues services métiers de l'ADETS. Voilà, donc juste que, si on peut préciser en termes de thématique, En termes de thématiques pour ces appels à projets, nous serons sur les prochains appels à projets sur de la VAE, sur la priorité 1.

L'alternance et l'apprentissage et la mobilité en apprentissage sur la priorité 2. Très prochainement, nous allons effectivement lancer un appel à projets sur le parcours au sein des structures comme le RSMA. Nous allons reconduire l'appel à projets sur le décrochage scolaire, puisque nous avons une

forte demande sur cette thématique. Sur la priorité 3, nous allons aussi avoir un appel à projets sur la formation des équipes éducatives. Sur la priorité 3 aussi, nous allons revenir sur l'accompagnement des dirigeants, puisqu'il y a véritablement un besoin qui émerge sur le volet Guadeloupe. Nous allons continuer avec les mutations économiques par la reconduction de l'appel à projets qui est actuellement en cours. Nous réfléchissons sur la priorité 6 concernant l'innovation sociale. C'est un sujet qui nous tient à cœur par rapport à notre spécificité en local. Nous aurons bien sûr des appels à projets sur la location spécifique RUP, qui vient effectivement en complément de la priorité 1, de la priorité 2 par rapport à la capacité d'aller plus loin, en fait, en termes d'éléments financiers, d'une part, et aussi de mesures en faveur de l'emploi de façon générale. Voilà, donc c'est peut-être ambitieux en termes de présentation, mais c'est un travail qui est déjà engagé depuis un certain temps.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Madame DEMEA, vous avez répondu aux questions de la Commission, mais sur l'avancement, vous continuez alors ? Du programme ? Non ? Vous allez globaliser ?

Madame Léone DEMEA

Oui. Oui, oui. Sous l'avancement, nous avons... Je vous ai informé de la programmation de 1,2 million d'euros aux groupes où vous avez participé, Monsieur le Président, avec nous, à ce premier groupe de lancement du 21-27.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ok. Alors, il reste Madame JULAN.

Madame Séverine JULAN

Merci président. Sur cette nouvelle programmation 21-27, nous avons effectué le lancement officiel de cette programmation en février 2023, en présence des membres du comité de suivi et de la Commission européenne. Pour rappel, sur ce programme, c'est 638 millions d'euros au global d'investissement, dont 89 millions d'euros dédiés au FSE. Les grands axes sont à l'écran. Un axe,

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

innovation et compétitivité qui est doté de 180 millions d'euros, donc qui continue à renforcer la croissance et la compétitivité des entreprises, et notamment le secteur touristique. Cet axe aussi continue à encourager la recherche et l'innovation. Un projet exemplaire va émerger en interne de cet axe qui est le campus santé sur l'axe recherche et innovation. À l'intérieur toujours de cette innovation et compétitivité, la transition numérique continue d'accompagner nos entreprises sur le territoire. Un deuxième volet de ce programme, c'est celui de la transition énergétique et écologique pour 248 millions d'euros. Au niveau de cette thématique, nous allons accompagner des projets phares comme des unités de revalorisation des déchets, l'acquisition au niveau de la biodiversité, la lutte contre les échouements de sargasses, par le biais d'acquisition d'unités de collecte. Le programme de déploiement des déchetteries sur le territoire va être poursuivi.

C'est aussi au sein de ce grand acte qu'émergent l'eau potable et l'assainissement, thématique à laquelle nous dédions d'ores et déjà 80 millions d'euros au regard des problématiques sur le territoire. Et c'est aussi au sein de cette thématique que nous allons accompagner le renforcement parasismique des écoles, collèges et lycées, ainsi que les ouvrages d'art sur le territoire, à hauteur au global de 60 millions d'euros. La thématique formation et création d'emplois, donc le FSE, donc faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie, donc les compétences premières de la région, Madame NESMY du ministère l'a dit tout à l'heure, donc en parfaite harmonie avec des lignes de partage que nous avons mises en place avec les services de l'État, une nouveauté néanmoins pour justement reconcentrer les compétences des uns et des autres. Tout ce qui est accompagnement à l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à la création d'entreprises va venir émerger sur le programme de la région, donc dans cette enveloppe FSE. Nous avons un axe mobilité qui est dédié à la mobilité urbaine multimodale et durable ainsi qu'au transport aérien. Et comme on va vous le présenter tout à l'heure, nous allons produire une modification pour permettre aux grands ports de Guadeloupe de venir émerger sur cette thématique.

Et dernier axe, donc le développement des territoires, ce qu'on aimerait appeler le développement territorial intégré qui est doté de 38 millions pour financer des projets exemplaires en ruralité, mais aussi les stratégies spécifiques portées par les EPCI pour doter leur territoire en infrastructure. L'avancement de la programmation, je l'ai dit tout à l'heure, suite au lancement en février 2023, nous avons fait le choix tout de même de prioriser la clôture du programme 14-20, ce qui explique

que la programmation a démarré timidement sur ce programme 21-27. Nous avons néanmoins eu un premier comité de programmation en décembre 2023 qui nous a permis de financer cinq projets à hauteur de 10 millions d'euros. Et donc, en termes de projet exemplaire qui a été retenu, nous avons financé la poursuite du programme des chèques TIC qui existait sur le 14-20, ainsi que le premier plan de préservation des inondations du territoire qui est porté par Cap Excellence. Nous poursuivons nos travaux d'instruction. Nous avons un stock conséquent de dossiers qui nous permettent de dire qu'aujourd'hui nous pourrions instruire au titre du FEDER au moins 150 millions d'euros et 5 millions d'euros au titre du FSE. Néanmoins, nous poursuivons les travaux d'instruction et de complétude de tous ces dossiers déposés au regard des critères de sélection qui sont affichés au programme.

Une nouveauté aussi sur cette programmation, dans le cadre de la volonté de simplification que nous avons souhaitée, nous allons appliquer les options de coûts simplifiés, donc l'utilisation de montants forfaitaires non seulement pour la formation professionnelle, mais aussi pour l'aide au fret. Juste un petit point, je crois que nous avons prévu d'annoncer que nous sommes en train de préparer des appels à projet ainsi qu'un appel à manifestation d'intérêt. Le premier appel à projet sur la recherche collaborative a été lancé le 23 février. Les appels à projet en préparation, donc le troisième sur l'appel à projet Sargassum, au regard de l'axe biodiversité, sur l'efficacité énergétique aussi, est en préparation à un appel à projet, et également sur les formations innovantes émergent au FSE+. L'AMI, dont j'ai parlé tout à l'heure, va concerner le développement urbain en concertation avec les EPCI, sur cet axe développement des territoires que je vous ai décrit tout à l'heure. J'en ai terminé, M. le Président.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

La commission. Oui, allez-y.

Monsieur Tomas SALAZAR

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci, le vice-président. Je voulais juste rebondir sur un point qui nous paraît très important. C'est effectivement sur la simplification des coûts sur lesquels la Commission est très satisfaite. Pendant la visite des projets, il y a un porteur de projet, c'était un

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

projet du FEAMPA, mais le bénéficiaire parlait de l'aide au fret. Donc, effectivement, cette simplification au sein de l'aide au fret est très bienvenue. Je voulais vraiment rebondir là-dessus pour en faire un point, pour dire effectivement que la Commission est très consciente des difficultés que les bénéficiaires ont sur le terrain. Merci beaucoup.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

D'autres questions ? Eh bien, si on n'a pas, on continue sur le FEAMPA donc, modification du programme.

Madame Séverine JULAN

Je poursuis donc sur la modification du programme FEDER FSE + Région. C'est la première modification que nous soumettons à validation des membres du comité de suivi. C'est une révision qui arrive à un moment où dans un contexte international spécifique où le grand port de Guadeloupe doit se doter d'équipements spécifiques pour atteindre ses objectifs en matière de verdissement et notamment d'accueillir des navires qui ont une grosse tendance à la décarbonation du transport maritime. Donc, il a été appelé à notre attention que ces équipements étaient essentiels pour le territoire. Le Grand Port a su augmenter la nécessité de ces équipements que nous avons d'ores et déjà partagés en informel avec la Commission européenne. Et donc, il s'agit pour nous aujourd'hui de créer un nouvel objectif spécifique dans ce programme, l'objectif spécifique 3.1 une Guadeloupe de plus connectée par l'amélioration de la mobilité en développant un réseau de transport européen intelligent, sûr, durable, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques. Donc cet axe va être doté de 25 millions d'euros pour adapter l'infrastructure portuaire dans une perspective de décarbonation de 50% du transport maritime à terme. Pour ce faire, nous proposons donc d'effectuer des transferts, notamment de diminuer de 13 millions d'euros l'objectif spécifique 1.2 qui est dédié au numérique. Au sein de cet objectif numérique, nous avons initialement prévu d'accompagner les chèques TIC avec un volume conséquent, ainsi que l'accompagnement des administrations dans leur numérisation. Il s'avère aujourd'hui que les prévisions que nous avons faites en 2019 ne sont pas cohérentes au regard des premières manifestations que nous avons. Pour ce qui est du chèque TIC qui est porté par la région, nous savons d'ores et déjà qu'il ne va pas

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

mobiliser la totalité de ses enveloppes. Donc, en fait, c'est pour ça que cette proposition est faite. Et il y a une proposition de diminuer l'objectif spécifique 2.8, l'objectif mobilité de 12 millions d'euros. C'est un objectif qui finance essentiellement le transport commun en site propre qui est en préparation, le fameux TCSP, sur lequel, au départ, il était prévu un accompagnement fédère de 31 millions d'euros. Mais au regard des différents comités de pilotage récents sur la mise en place de ce TCSP, il apparaît que les tranches opérationnelles de ce projet devront nécessairement se déporter sur la prochaine programmation. Donc nous anticipons cette perte potentielle de manière à limiter la perte et ce qui nous permet d'alimenter cet objectif 3.1 pour financer les équipements du grand port maritime.

Donc, je vous ai présenté les éléments qui se réfèrent à la modification du programme 21-27 sur sa dimension FEDER. Nous souhaitons aussi soumettre au comité de suivi une actualisation de notre document de mise en œuvre FEDER FSE+. Donc d'une part, pour tenir en compte la révision du programme que je vous ai présenté tout à l'heure, puisqu'il y aura un impact sur les fiches d'action, la maquette, les indicateurs, les types de dépenses éligibles, donc il va falloir qu'on mette à jour ce document de mise en œuvre. Et d'autre part, nous avons présenté en réunion technique des modifications rédactionnelles, d'une part pour mettre à jour aussi ce document de mise en œuvre au regard de la réorganisation des services de l'autorité de gestion qui est survenue, puisque c'est un document qui avait été rédigé lui aussi en 2020, donc il convient de le mettre à jour. Et nous avons aussi apporté des précisions en matière d'éligibilité des dépenses, donc affiner la rédaction des dépenses éligibles et inéligibles pour qu'elles soient claires et bien comprises des porteurs de projets, Un exemple simple qui est réglementaire, les aéronefs ne sont financés sur le FEDER que lorsqu'il relève de la sécurité civile.

Nous avons déjà apporté des précisions aussi sur les dépenses de personnel, dans quel cadre les dépenses de personnel peuvent être prises en compte, notamment par le FEDER. Nous avons fait un rappel aussi sur les matériels roulants, flottants, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté au regard des dossiers déposés. Si on doit faire référence à ce que je vous ai dit tout à l'heure, nous avons plus de 140 dossiers déposés et une bonne partie d'entre eux sont manifestement inéligibles parce que nous constatons que l'affinage des typologies de dépenses éligibles n'est peut-être pas assez précis au sein de ce document de mise en œuvre et nous en profitons ici pour corriger cela. Et nous allons

aussi apporter des précisions en matière d'éligibilité géographique, pour re préciser les choses. Effectivement, un porteur de projets émergents à ces programmes doit résider sur le territoire sur lequel bénéficient ces fonds structurels. Président, vu qu'il s'agit d'une modification formelle, nous devons demander aux...

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Remarques, avis ou observations. Oui, allez-y.

Monsieur Tomas SALAZAR

Merci. Je ne sais pas si vous voulez que je fasse mes observations avant le vote ou après. Avant encore. Maintenant. Avant, avant, avant. Oui, merci. Donc là-dessus, en fait, je voudrais tout d'abord remercier l'autorité de gestion pour l'excellente collaboration. On le dit toujours, mais ici, vraiment, je voudrais le répéter. Il y a eu beaucoup d'échanges, je vous le communique au membre du comité de suivi, concernant cette modification. On a travaillé en informel pour pouvoir arriver à un projet modifiable qui puisse être approuvé par la Commission. Et donc, ce que vous allez voter aujourd'hui, c'est ce projet-là. Cela dit, parce qu'on est tout à fait conscient, et je tiens à le dire, on est tout à fait conscient de l'importance du port pour la voie de l'eau. C'est clair, en fait, ce n'est pas contestable. Ceci dit, cette modification va, et je voudrais le dire de façon informelle, on l'a dit déjà pendant la réunion technique, avoir un impact sur certains pourcentages, notamment la contribution au climat et la concentration thématique. Ce sont des pourcentages à analyser au niveau national, certes, et sûrement l'affectation de ces pourcentages va être marginale au niveau de toute la France.

Mais il se peut, et ça je vous le dis, qu'effectivement la Commission ne fuse que formellement, en fait, face des observations, ça on va le voir là-dessus. Donc en fait, je vous invite vraiment à préciser en quoi ça descend, parce que ça va descendre, objectivement, parce que les actions sur le port ne rentrent pas ou ne contribuent pas à l'objectif thématique, même si effectivement ils le font. C'est-à-dire, je comprends très bien, et on comprend tous très bien, que ça va vers la décarbonisation. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, mais D'un point de vue technique, les opérations ne sont pas couvertes par des codes qui contribuent au climat. On pourrait rentrer dans un débat technique, mais c'est comme ça, et donc, toujours est-il que ça va diminuer un peu ce pourcentage. Donc, il

se peut que la Commission fasse des observations, et puis après, si jamais c'est le cas, si jamais c'est le cas, je ne dis pas que ça va être le cas, il faudrait effectivement puis après voir quelle va être les prochaines modifications des programmes français qu'on va faire. Il faudra répondre à ces observations si jamais elles viennent. Je tenais vraiment à vous le dire avant, comme ça vous approuverez sans problème. Mais je pense qu'il est important qu'on le dise. Oui, merci.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci. Oui, Monsieur le SGAR

Monsieur Yves DAREAU

Oui, j'entends ce que dit en effet la Commission. Ce qui est important, parce que le projet du Grand Port est en effet une infrastructure essentielle pour le développement du territoire et le développement de l'archipel, qui est soutenue d'ailleurs, alors j'interviens, parce qu'il est cofinancé par l'État au titre de ce qu'on appelle le CCT, c'est-à-dire le contrat de convergence et de transition et c'est avec des cofinancements à hauteur aussi de 25 millions d'euros parce que c'est en effet quelque chose pour un développement insulaire on s'en rend bien compte effectivement que c'est vraiment une infrastructure essentielle. Maintenant j'entends bien avec en plus un une réflexion régionale puisqu'on est bien sur des hubs d'importation et d'exportation après par rapport à la Martinique. Donc on est vraiment dans un projet sensé. Maintenant j'entends bien effectivement, si j'ai bien compris, les réserves qui pourraient être émises par la Commission notamment sur le projet lui-même en fonction de son impact sur l'énergie climat. C'est bien ce que j'ai bien entendu. C'est-à-dire qu'il y a un avis Il y aura un avis qui sera donné sur la compatibilité de ce projet avec les orientations énergie-climat.

Monsieur Tomas SALAZAR

Je voulais être trop court et je n'étais pas clair désolé. Ce n'est pas le projet lui-même. Ce n'est pas le projet lui-même, parce que maintenant, une fois que vous allez approuver le projet de modification de programme, cette modification va être formellement soumise à la Commission, et là, il y a toute une procédure formelle qui se déclenche, dont une consultation formelle. Dans cette

consultation formelle, il y a tous les services qui sont consultés formellement, des services qui ont été déjà consultés informellement, qui vont donner leur avis, y compris sur le projet lui-même. Personne ne doute de l'importance du projet. Ça c'est très important, pas du tout. Mais il y a des pourcentages réglementaires à respecter, notamment celui de la contribution au climat. C'est quoi la contribution au climat ? En fait, la contribution au climat du projet en tant que tel, c'est parce que toutes les actions doivent être étiquetées avec un code. Des codes qui ont des pourcentages 0, 40 et 100 pour la contribution au climat et aussi pour l'environnement, mais c'est pour la contribution au climat, disons, ici, c'est très important. Pourquoi ? Parce que ces contributions, disons, il y a des pourcentages réglementaires à respecter. Et du coup, comme les actions, disons, ne pouvaient pas rentrer dans le code qui, au moins, octroie 40 % pour le climat, parce que, notamment, on ne va pas mettre des chargeurs électriques dans le port. Il faudra agrandir le port, c'est l'infrastructure elle-même, pour pouvoir accueillir des grands navires qui fonctionnent à gaz... Donc, c'est moins polluant, mais c'est du combustible fossile quand même. Donc, on ne peut pas utiliser le code qui... Voilà, qui donne 40%. Voilà. C'est ça. Même si, si on regarde le projet dans son ensemble, effectivement, ça va diminuer les émissions, etc., etc. Donc tout ça, c'est expliqué dans la note justificative que vous allez envoyer. Mais, voilà, les actions en tant que telles ne peuvent pas avoir ce code à au moins 40% et ont un code de 0%. Voilà. Et c'est pour ça que ça va influencer sur le projet. C'est une question technique, mais technique, réglementaire, qu'on doit respecter.

Monsieur Yves DAREAU

Oui, je suis le premier à comprendre, on se dit tout ici. Est-ce que l'étude, j'ai bien compris, est sur le projet lui-même ou est-ce qu'ensuite, effectivement, il y aura une réévaluation ou une évaluation au niveau national, c'est-à-dire de l'impact, on va dire l'impact carbone, on va dire ça comme ça au niveau national et est-ce que la Commission se prononcera finalement sur le projet lui-même ou de toute façon prendra en compte au niveau national son impact ?

Monsieur Tomas SALAZAR

En fait, quand je dis au niveau national, c'est parce que les pourcentages dont je vous ai parlé, ce sont des pourcentages au niveau national. Et donc, c'est tout programme, toutes les actions de tous

les programmes contribuent à des taux que chaque Etat membre doit respecter. C'est uniquement ça. Donc en fait, indirectement, ça va influencer sur le taux. Quel est le taux de la France pour la contribution au climat ? C'est au moins, en fait, il y a à respecter 30%. 30% c'est le taux minimal. La France était déjà à ces limites, donc du coup, il faudrait voir exactement comment ça va un peu réduire. Je vous dis, ça va être marginal parce qu'on prend tous les programmes de la France. Donc voilà, c'est ça uniquement, mais je tiens à le signaler uniquement.

Monsieur Samuel BROSSARD

Oui, peut-être pour compléter, appuyer ce qui a été dit. C'est l'ANCT avec l'accord de partenariat qui se charge de condenser l'ensemble de ces contributions climat, programme par programme. Et en effet, la France, lorsque l'accord de partenariat qui est ce document chapeau pour la France a été adopté, était en effet juste à la limite des 30%. Ça ne veut pas dire qu'il y aura d'avis défavorable, ça veut juste dire que dans les prochaines modifications de programmes, la France devra réhausser très légèrement, dans les modifications qui seront proposées par les autres programmes, le seuil des modifications qui seront proposées. Donc à ce stade, nous, on est vigilant, on va regarder ça de près, on fera avec la Commission, mais il n'y a pas d'avis défavorable en tant que tel, c'est juste un suivi régulier qui doit être fait sur l'ensemble de la période pour faire en sorte que ce 30% climat consolidé à l'échelle nationale puisse être respecté. Mais il y a des plus, il y a des moins, il y a des programmes qui sont à 35, 40 et d'autres qui, pour des raisons un peu structurelles, je dirais, sont à 20 ou 25. Tout ça s'équilibre, parfois aussi en fonction des choix politiques, mais aussi en fonction des situations très particulières.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Il ne s'agit pas de décision, il s'agit de validation. La commission doit valider ou pas. Alors, oui, madame.

Madame Mendy BENGOUBOU-VALERIUS

Oui, bonjour à tous. J'ai une question sur la modification du Domo. Je vais me présenter Mendy BENGOUBOU-VALERIUS. Je suis directrice de la recherche et de la valorisation à l'Université des Antilles. Je préfère la poser puisque c'est une question qui m'est demandé pratiquement tous

les jours par les enseignants-chercheurs. C'est sur une précision sur les dépenses éligibles et inéligibles, puisqu'on n'est pas rentré dans le détail. Est-ce que les dépenses éligibles pourront toujours être apportées sous forme de salaire, de valorisation des salaires pour le personnel permanent ?

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Au titre de quel programme ?

Madame Mendy BENGOUBOU-VALERIUS

Sur le FEDER.

Madame Séverine JULAN

Alors, en fait, si on a affaire à la fonction publique d'État, ça dépend de quelle fonction publique on parle. Donc, si c'est de la fonction publique d'État, ça doit être de la valorisation. Si on est sur un privé, ils valorisent les salaires.

Madame Mendy BENGOUBOU-VALERIUS

Alors, l'université, forcément, c'est de la fonction publique d'État, donc ce sont des fonctionnaires.

Madame Séverine JULAN

Dans ce cadre-là, c'est considéré comme un autofinancement sur le projet. Ce sont des choses qui sont évaluées au cas par cas. Quand on a un maître d'ouvrage public avec du personnel public, en général, c'est considéré comme un autofinancement dans le projet. Mais nous aurons l'occasion, je suppose que vous avez déposé une opération et que l'instruction permettra d'éclaircir ce point.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Pour l'heure, nous sommes sur la modification du programme. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Bon, à l'unanimité. Il s'agit d'une validation, il ne s'agit pas d'une décision. La décision se fera par la commission après. Alors, le FEADER Madame VINGLASSALON, 2021-2027.

Madame Roselyne VINGLASSALON

Merci Président. Concernant le FEADER 2023-2027 en termes d'avancement, pour rappel, la maquette du FEADER est de 110 millions d'euros. Si le précédent a été augmenté de deux ans, le présent programme 23-27 est amputé de deux ans. C'est un programme 2023-2027. Donc sur ces 110 millions d'euros, est-ce que vous pouvez présenter la slide qui arrive après ? Nous avons reçu à ce jour... Ok. Nous avons reçu à ce jour 322 dossiers formalisés en papier, ce qu'on appelle la procédure de pré dépôt. Donc 322 dossiers pour un total FEADER de 63 millions. Cela signifie qu'il y a un réel dynamisme au dépôt des demandes d'aide, puisque ce montant total représente déjà plus de 50% de la maquette allouée à la programmation FEADER 23-27. La répartition de ces dépôts au jour d'aujourd'hui est très marquée sur les mesures d'investissement donc notamment le soutien aux exploitations agricoles et la mesure d'intervention que l'on nomme maintenant 7301. Donc 270 dossiers pour un montant total d'un peu plus de 26 millions de FEADER demandés. Ensuite, très beau dynamisme également sur la 7303, qui est afférente aux investissements pour les entreprises non agricoles et notamment les entreprises relevant du secteur de l'agroalimentaire, avec 25 dossiers pour un montant total de plus de 16 millions.

La 7305, qui représente également des investissements dans les services de base et les infrastructures dans les zones rurales, 10 dossiers pour un montant de plus de 17 millions, Ensuite, nous avons des demandes relatives aux investissements non productifs, l'aide à la création d'entreprises en milieu rural et des dossiers multi mesures, notamment les jeunes agriculteurs qui demandent à la fois leur dotation aux jeunes agriculteurs plus des mesures d'investissement pour un montant supérieur à plus d'un million. Donc, ce que nous avons partagé avec la Commission, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, ces pré dépôts permettent d'acter si la demande d'aide est complète, enfin, si la demande d'aide a les éléments qui font qu'elle est qualifiée de demande d'aide. Ça permet d'acter l'éligibilités temporelles de cette demande. C'était important de mettre en place cette

procédure et par la suite, dès l'ouverture du portail Europac, je laisserai mon collègue vous expliquer les travaux en cours, les porteurs de projets seront invités à redéposer leur demande d'aide complète auprès du portail et nous clôturerons le dépôt papier auprès du guichet de la direction de l'instruction. En parallèle, ce que je voudrais évoquer au-delà de l'état des stocks, c'est que a été évoqué précédemment sur le programme 2014-2022, une forte volumétrie des dossiers relevant de la plantation cannière et bananière, puisque nous sommes à plus de 4000 dossiers déposés donc juste pour partager avec vous le fait que nous avons entamé en lien avec les services de l'ASP, que je remercie à nouveau parce que nous avons un appui très fort sur ce sujet-là, pour pouvoir formaliser une procédure qui permettra de déposer des dossiers collectifs donc 4 à 5 par an, en lieu et place des 800 à 900 annuels, et qui permettra donc au groupement agricole, au SICA notamment, de pouvoir déposer des dossiers dans un format collectif, avec des modalités de simplification, notamment la demande d'aide et des principes de réalité renforcés au moment de la demande de paiement, avec une demande administrative un peu plus lourde à ce moment-là, alors que la demande d'aide sera très simplifiée. Donc ces travaux sont en cours, ils sont sûr de bonnes voies, on a beaucoup travaillé ensemble, et ça nous permettra vraiment de pouvoir soulager la part d'instruction, la part administrative, puisque c'était toute la piste, qui a été impactée depuis l'instruction. Évidemment, il faut conventionner chaque agriculteur, donc c'est très long. On a pris aussi un peu de retard sur l'instruction, mais ces dossiers collectifs permettront vraiment, non seulement de pouvoir alléger la charge administrative, mais de cadencer, en fait, l'instruction des demandes d'aide et de paiement par campagne selon des périodes qui sont beaucoup plus rythmées que précédemment. Je vous remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci Madame VINGLASSALON Alors, sur le 14-20, l'enveloppe est de 260 millions, plus 3 millions pour Saint - Martin. Est-ce que sur le 21 ou 23, le 21-27, Saint-Martin est compris dans notre enveloppe ?

Madame Roselyne VINGLASSALON

Non, Président. Sur la prochaine programmation, FEADER, Saint-Martin n'est pas dans notre enveloppe de 110 millions.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Les membres de la commission, est-ce que vous avez des...

Monsieur Marc BLONDIAU

Oui, merci pour la présentation, merci aussi d'avoir insisté sur cet aspect simplification, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu pas mal de grabuges à Bruxelles, dans la brume bruxelloise ces derniers temps, et que la présidente de la commission s'est engagée sur plusieurs chantiers pour améliorer les textes 23-27 réglementaires. Évidemment, ce n'est pas dans les mains de la Commission. Il y a un dispositif avec le Conseil européen et le Parlement européen pour modifier les règlements en cours. Cela dit, il y a un point important, c'est la simplification. Donc ce système collectif peut aboutir, je l'espère, à une simplification. Il faudra en tout cas avoir un retour des agriculteurs. Il y a eu aussi un lancement d'une enquête qui a été relayée déjà en Guadeloupe. C'est important que les agriculteurs répondent à cette enquête sur la lourdeur administrative. Et en fait, ce sera à chacun d'entre nous, à tous les stades d'ailleurs, pas uniquement au niveau de la Commission, mais aussi au niveau de la région, de voir comment simplifier les dispositifs, tout en restant, en conservant un bon niveau de contrôle des deniers publics, puisqu'il faut arriver à cet équilibre entre le contrôle de l'argent public et la charge administrative pour les agriculteurs. Voilà, je voulais appuyer sur ce point qui est très important en ces temps pour les agriculteurs. Il n'y a pas que cette problématique de la simplification, il y a eu d'autres sujets abordés, mais voilà, c'était un point important aussi.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

OK. On enregistre. Système d'information, Monsieur BROLIRON.

Monsieur BROLIRON

Oui, merci Président. Bonjour à tous. Alors, pour dépeindre un peu le contexte, Europac est le système de suivi et de mise en œuvre des fonds européens sur 23-27. Sans revenir sur ce qui a été déjà présenté lors du précédent comité de suivi, Europac fait l'objet d'un groupement de commandes avec 9 régions de France, notamment la Guadeloupe. Le but étant de se mutualiser pour pouvoir avoir un système qui soit bien plus efficace et en réduisant un peu les coûts. Aujourd'hui, la météo pour la Guadeloupe est de plus en plus ensoleillée ça nécessite quand même un certain suivi et une certaine vigilance sur certains points. Et puis, le projet donc la météo de la construction du projet est quand même notée en vert et en progression. C'est le petit cercle de la région Guadeloupe avec la fusée verte donc ça veut dire qu'on est sur une voie de mise en place. Ce qui est aujourd'hui, pour vous déprimer un petit peu les travaux qui ont déjà eu lieu, la plateforme de production, celle sur laquelle on va saisir les dossiers, est déjà livrée, et celle de la préproduction, qui permet de qualifier un petit peu les nouvelles versions. Dans la priorisation, et ma collègue Roselyne l'a précisé tout à l'heure, ce qui a été absolument demandé pour la mise en place de l'outil, c'est la possibilité d'instruire les dossiers d'aide à l'investissement, à l'exploitation, donc la 73-01. C'est celle qui a déjà été livrée et qui est prête à la mise en œuvre. Derrière ça, on a enchaîné avec la 73-03. Vous avez vu ce qu'elle a présenté. Ce sont les dossiers sur lesquels on a reçu le plus de demandes de papier. Donc on va l'ouvrir dans l'ordre de préférence pour pouvoir instruire. Donc, ce qui a été fait jusqu'au jour d'aujourd'hui, c'est que la 73-03, elle est en finalisation de préparation, donc elle est en phase de qualification, elle est pratiquement prête. Et la 75-01, donc l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, est en train d'être livrée. Donc, en fait, les trois dispositifs sont sur la ligne de départ. Et on va embrayer derrière tout de suite avec les dispositifs qui concernent l'égal, Donc le dispositif leader. Et dans l'ordre de déploiement, ce sera les dispositifs qui arrivent. Alors, pour finir, juste sur la slide précédente, ce que je voulais quand même préciser, c'est qu'on risque à surveiller, donc ce qui nous manque pour pouvoir vraiment exploiter l'outil, c'est l'ouverture de la sphère d'outils ASP, qui, elle, dépend du point deux lignes plus bas, qui est sur les dossiers d'homologation. Aujourd'hui, pour pouvoir exploiter l'outil, quels que soient les systèmes d'information, surtout par rapport aux événements qu'a déjà eu la cyberattaque au Conseil régional, il nous a demandé d'avoir une homologation de sécurité. Et cette homologation

de sécurité, le dossier est constitué, est en cours de transmission avec les différents acteurs. Et une fois que nous aurons pu homologuer la sécurité du système d'information, on pourra ouvrir Europac avec à la fois le côté extra net pour que les bénéficiaires puissent faire leur demande de subvention et le côté agent pour la validation et l'instruction des dossiers. Donc rapidement, une ouverture prévue au mois d'avril qui sera, vous l'avez compris, consécutive à l'homologation de sécurité qui est prévue fin mars. Et pour l'exemple, je vous ai mis une petite illustration du dossier de demande d'aide tel qu'il sera présent dans l'outil. Donc ce sera à la fois la vision du bénéficiaire, avec les différents onglets sur lesquels il pourra émarger et rentrer ses éléments. Donc un processus tout à fait dématérialisé. Ça ne veut pas dire que les porteurs qui ont déjà déposé les demandes de papier n'auront pas à le déposer, n'auront pas à saisir. Au contraire, ils sont déjà prévenus que dès l'ouverture, ils pourront faire la saisie de leurs éléments.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Messieurs de la commission, oui, madame.

Madame Sarah MIGNOLET

Merci Monsieur le Vice-président. Donc comme expliqué par Roselyne, on constate vraiment un réel dynamisme pour le dépôt des dossiers en papier ou en pré-dépôt qui marque la date d'éligibilité des dépenses. Mais on comprend aussi que ces demandes de subventions ne pourront être traitées qu'une fois l'ouverture du portail et que ce retard est lié à plusieurs événements et notamment des problèmes de conformité en sécurité avec l'ASP. On insiste vraiment pour que les systèmes d'information en cours de développement soient mis en production le plus rapidement possible pour ne pas ralentir la mise en œuvre et pénaliser les porteurs de projets. Merci.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Le mois d'avril, c'est trop tard. Puisque Monsieur BROLIRON a dit le mois d'avril. Il n'y a rien à dire.

Monsieur Jean-François BROLIRON

Rien de particulier. Après, effectivement, on en a déjà parlé en réunion technique. En tout cas, côté métier, nous, on est prêts. Et après, je pense que c'est une question d'échange entre les services de l'ASP et ceux de la région Guadeloupe pour pouvoir ouvrir et avoir cette homologation de sécurité.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Madame VINGLASSALON sur le FEAMPA.

Madame VINGLASSALON

Merci Président. Concernant l'avancement du programme 21-27 sur le FEAMPA, un rappel de la maquette et de la répartition des crédits selon les OS. Pour un montant total maqueté d'un peu plus de 15 millions hors assistance technique, Nous avons 4 millions fléchés sur les investissements relatifs à la pêche, y compris les investissements dans les ports de pêche. Concernant le plan de compensation des surcoûts, 5,3 millions. Les opérations contribuant à la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques, 587 000 euros, de FEAMPA toujours. Les investissements visant à l'accompagnement des activités aquacole durable, 2,6 millions, les activités de commercialisation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, 1,175 millions d'euros, et une nouveauté au sein de ce programme 21-27, à l'image du leader que nous avons en FEADER et que vous connaissez, le GALPA pour un montant d'un peu plus de 1,4 million. A ce stade, nous avons deux dossiers engagés pour un montant FEAMPA total de 856 000 euros, donc sur l'OS 2.2. La campagne de dépôt des plans de compensation est en cours. Nous avons reçu les premiers dossiers. Elle sera close au 31 mai 2024. Elle englobe en fait les campagnes 23-24 pour les PCS production. Et pour les autres PCS, ce sont les périodes du second semestre 2022, 2023 et 2024 qui seront déposées et qui sont à déposer avant le 31 mai 2024. Je vous remercie.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Remarques, questions ? de la Commission. Eh bien, s'il n'y en a pas, on passe à Madame RABIN, système d'information.

Madame Rose-Carmel RABIN

Merci, président. Bonjour à tous. Alors, en ce qui concerne le système d'information, je fais un rappel de contexte. Pour cette programmation FEAMPA, la région Guadeloupe se retrouve organisme intermédiaire, sachant que l'autorité de gestion est la DGAMPA, la Direction générale des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture. En ce qui concerne le paramétrage, l'essentiel du paramétrage est effectué par la DGAMPA et se décline sous 4 blocs fonctionnels au sein de... du système d'information Synergie, qui est également le système de suivi et de gestion pour le FEDER FSE, donc déjà utilisé par la région Guadeloupe. Donc, pour ces quatre blocs fonctionnels, il y a d'abord le portail de dépôt des aides, donc des dépôts dématérialisés, via le portail e-Synergie. Ensuite, le cœur de métier, c'est le module de gestion et de suivi des demandes en interne. Le SIFA, qui permet le suivi financier, les appels de fonds et d'effectuer les comptes annuels, et enfin le SID qui s'occupe des outils de pilotage et de suivi du programme en interne et également au niveau de la DGAMPA. Alors concernant le paramétrage de ces quatre blocs, le premier bloc, le portail e-Synergie est totalement fonctionnel. Seules deux mesures restent encore à développer. L'ouverture du dépôt des demandes d'aide pour les GALPA, et enfin des installations aquacoles qui seront développées ultérieurement. Ensuite, le module cœur de métier est également fonctionnel au niveau de l'instruction des dossiers par nos équipes, l'instruction des demandes de subvention et demandes de paiement. Bien sûr, ce module est amené à évoluer tout au long de la programmation 21-27. Enfin, le système d'information financière et des aides, le SIFA, est en cours de développement. À notre niveau, l'essentiel est fait. Nous sommes en attente des réponses au niveau de la direction des programmes Synergie, qui se charge d'effectuer les recopies de nos mesures afin que les tableaux financiers puissent être développés et que les informations soient communiquées à la DGAMPA. Enfin, pour les derniers modules complémentaires, donc ce qui concerne la fonction comptable, la gestion des pièces jointes, le plan de classement ainsi que l'édition des documents de suivi des demandes, les livraisons seront échelonnées, donc nous sommes soumis au calendrier de la direction des programmes Synergie. Alors, à notre niveau, au niveau de la région Guadeloupe, nous avons fait le choix de mettre en place une assistance de premier niveau parfaitement développée, d'abord par la création d'une adresse e-mail dédiée pour tout ce qui est questions techniques et fonctionnelles.

Donc, cette adresse est à l'attention des porteurs de projets. C'est l'adresse référent.synergy.com. Elle permet de poser les questions liées à l'utilisation du portail e-Synergie. D'autre part, les guides utilisateurs qui sont mis à disposition par la DGEMPA sont soumis à une adaptation par rapport aux spécificités de notre public en local. Donc il s'agit des guides bénéficiaires ainsi que des guides utilisateurs à l'attention des agents pour l'instruction des demandes de subvention et de paiement. Enfin, il est à noter la présence d'un animateur FEAMPA qui est sur le terrain, essentiellement présent au sein des agences France Service, qui se charge d'être un réel relais du volet technique auprès des porteurs de projets afin d'éviter la rupture numérique et de vraiment les accompagner lors du dépôt et de la saisie de leurs demandes sur le portail e-Synergie. Bien sûr, tout au long de cette programmation, nous avons prévu de mettre en place des webinaires et séminaires à l'attention des porteurs de projets. Et enfin, pour nos utilisateurs en interne, est prévu le parcours Synergie 2.0. C'est un parcours de formation autour duquel ils pourront mieux appréhender l'outil et l'utilisation des différents modules. Bien sûr, nous visons la montée en compétence de nos agents.

Donc, voilà les différents dispositifs qui ont été mis en place et qui continueront d'être développés au sein de cette programmation. Je reste à disposition si vous avez des questions.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Les membres de la commission il n'y en a pas. Bien, on passe au troisième point de l'ordre du jour. Présentation transversale du programme. Alors, tout d'abord, l'état d'avancement, Madame PRADEL

Madame Elodie PRADEL

Merci, Président. Bonjour à tous. Alors, s'agissant du bilan du dispositif de suivi d'évaluation et de la période 14-20, pour commencer, avec donc le dispositif de suivi et de reporting, nous avons conduit donc trois modifications de programme entre mars et novembre 2023, avec donc des incidences plurielles en termes d'indicateurs, mais surtout un impact marqué en termes de révision des valeurs cibles et du cadre de performance. Bien entendu, ces modifications ont été répercutées au niveau des éléments de guidance et du système d'information. S'agissant maintenant du des

CERAM 2022 qui devaient être transmis dans le cadre du deuxième trimestre de l'année 2023. Donc les réponses aux observations faites par la Commission européenne ainsi que les validations de la Commission sont intervenues entre la fin août 2023 et début mars 2024. Nous sommes encore en attente de certaines précisions concernant l'atterrissage de certains projets pour un rapport qui est encore pendant un autre niveau. CERAM 2022, pardon. C'est l'occasion de faire l'état d'avancement des différents indicateurs des programmes au 31 décembre 2022. Alors, à travers la slide que vous avez à l'écran, je vous propose, dans le cadre de cette plénière, Une actualisation de ces différents indicateurs, ces trois sous l'angle des coefficients de réalisation-absorption. Les coefficients de réalisation-absorption, en fait, ça sert à faire la moyenne entre la réalisation des indicateurs physiques et la réalisation des indicateurs financiers. Vous voyez globalement, que ce soit à date ou en termes de perspective, une météo relativement clémente sur l'ensemble des programmes. A noter que nos perspectives sont basées sur les stocks connus à ce jour, ainsi que sur le déclaratif de certains porteurs de projets. Cette météo est susceptible de variation d'ici à la clôture du programme, mais nous avons quand même tenu à nous projeter dans cet exercice que nous devons résolument faire d'ici à la clôture de ce programme, à noter peut-être une météo un peu plus mitigée sur l'axe 6 actuellement, considérant donc l'état actuel de notre stock et les manipulations encore rendues nécessaires au niveau des systèmes d'information Synergie et Sifa par la suite. S'agissant cette fois du dispositif de suivi de reporting sur la période 21-27, comme le disait Madame JULAN, nous avons entamé dès novembre 2023 des travaux de révision pour intégrer un OS 3.1. Donc, bien entendu, il y a eu des incidences sur les indicateurs. Et donc, une fois cette modification introduite, nous allons répercuter, bien entendu, ces modifications au niveau de nos éléments de guidance et plus tard au niveau de notre système d'information.

Par ailleurs, la période 21-27 consacre la fin des rapports annuels de mise en œuvre. Alors, je disais que la période 21-27 consacre la fin du rapport annuel de mise en œuvre tel que vous l'avez connu. Toutefois, nous avons quand même un exercice de transmission de données plus régulière qui se base sur l'article 42 du règlement général cadre et qui reprend donc en partie certains exercices que nous déployons dans le cadre des Rameaux. Simplement pour vous dire qu'à l'aune du premier comité régional unique de programmation 21-27 qui a eu lieu en décembre 2023, nous avons donc pu faire les premières valorisations à l'occasion de la transmission de données de janvier 2024. Dans

le cadre de cette transmission de données, il y a eu vraiment un travail étroit, toujours sur la slide précédente, il y a eu un travail de collaboration étroit entre l'ADP Synergie, les référents et le groupe de travail suivi d'évaluation pour faciliter cette transmission de données. Il faut noter aussi qu'il y a vraiment eu un effort de fait pour faciliter la vie des porteurs de projets au travers du système d'information. Je voudrais juste porter à votre attention que trois imports sont désormais disponibles dans le système d'information suite à ce travail fructueux.

Vous avez la possibilité de pouvoir importer Dorénavant, dès le début de cette programmation des données participants FSE+, vous avez aussi la possibilité d'importer les données relatives aux entreprises dans le cadre des opérations de type actions collectives notamment. Et puis vous avez aussi la possibilité d'importer les justificatifs probants qui sont associés aux valeurs que vous allez saisir dans l'outil. Maintenant, faisons le point sur les travaux évaluatifs. Sur la période 14-20, nous avons donc au niveau national et communautaire des évaluations qui sont en cours. Nous avons l'évaluation ex-poste qui est en cours au niveau de la Commission européenne et pour laquelle nous serons en mesure de vous faire une valorisation ultérieurement. A noter également que l'évaluation d'impact du dispositif REACT-EU est en cours puisque nous avons collaboré dans le cadre du groupe de travail suivi d'évaluation pour mener une évaluation mutualisée entre toutes les régions. Et donc la consultation liée à cette évaluation est parue le 10 mars dernier. Donc nous envisageons un démarrage vraisemblablement au deuxième trimestre 2024 donc c'est une évaluation pluri font avec une prise en compte des territoires insulaires, que ce soit dans le cadrage de cette évaluation, dans le référencement ou dans les focus qui seront faits.

Une représentativité est également recherchée dans le cadre de la composition des comités de pilotage. Nous aurons le plaisir de pouvoir travailler avec la DGOM et avec la DGEFP notamment. Nous avons aussi des évaluations d'impact amenées au niveau local. Donc, nous avons une procédure d'adjudication qui est en cours concernant l'évaluation d'impact de 95 % des axes... des axes DPO, FEDER, FSE. Nous avons également une procédure d'adjudication à venir pour les axes qui ne sont pas compris dans la procédure d'adjudication que je vous évoquais tantôt. A noter également que nous préparons l'expression de besoin concernant l'évaluation ex post du PDR. S'agissant de l'évaluation sur la période 21-27 cette fois. Il faut noter que le prérequis aux travaux évaluatifs, c'est l'élaboration des plans d'évaluation. La plupart des plans d'évaluation ont été validés

d'ici novembre 2023. Ici, sur la slide, je vous ai mis un focus sur le plan d'évaluation du PO FSE + de la région Guadeloupe, qui a été validé en novembre 2023 dans le cadre d'une consultation écrite de ce comité de suivi. Alors, je voudrais simplement vous rappeler que dans le cadre de ce plan d'évaluation, nous avons prévu donc entre novembre 2024 et février 2025 de lancer une évaluation de mise en œuvre, justement pour préparer l'examen à mi-parcours qui sera fait en lien avec la Commission à partir de mars 2025. Nous avons également prévu une évaluation d'impact de l'ensemble des priorités du programme entre 2026 et 2028. Nous avons prévu également deux évaluations thématiques, une évaluation sur la stratégie de spécialisation intelligente et une évaluation sur les principes horizontaux. Quelques points d'attention qui ont été mis en exergue dans ce plan d'évaluation, c'est la nécessaire fiabilisation des données de suivi et donc on compte sur la rigueur des porteurs de projets et de l'ensemble des gestionnaires pour pouvoir avoir une base de suivi qui puisse nous permettre d'évaluer. Un accent aussi à mettre en place sur la juste temporalité de ces évaluations qui ne doivent pas intervenir trop tôt, mais qui ne doivent pas intervenir qui ne doivent pas intervenir trop tard dans la période de programmation. Et pour finir, donc dernier slide, pour vous dire que les travaux évaluatifs ont d'ores et déjà commencé sur le PSN avec la constitution de sous-groupes thématiques parmi les régions pour pouvoir conduire deux premières évaluations, une première évaluation sur le bien-être animal et ensuite une évaluation de la mise en œuvre du PSN. Donc avec un accent mis plutôt sur les recommandations et une valorisation de la période 14-20 dans le cadre de ces deux travaux évaluatifs qui sont ici listés.

Et puis pour finir, juste un mot. Nous avons été accompagnés pendant quelques années par Madame MENEZ de l'ANCT donc qui a quitté ses fonctions et donc je profite de la présence de Monsieur BROSSARD ici pour que vous puissiez lui relayer mes remerciements. Merci à vous.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ok, Commission ?

Monsieur Jordi TORREBADELLA

Voilà. Merci beaucoup. Merci beaucoup pour cette présentation très détaillée des activités d'évaluation. Je crois que c'est très important. En fait, l'évaluation, pour nous, c'est quelque chose d'indispensable. Indispensable, et pas seulement pour tirer des leçons de ce qui a été fait et, si nécessaire, corriger les tirs pour l'avenir, mais aussi pour avoir du matériel solide pour pouvoir ensuite communiquer les résultats de ce que nous avons fait. Donc c'est vraiment quelque chose d'indispensable pour nous. Voilà, vous avez présenté en détail toutes les activités qui sont en cours ou ont déjà été fait. Je voulais tout simplement souligner d'un côté l'importance d'une transmission des données à temps et fiable pour la nouvelle période de programmation. Ça nous permet à nous de montrer l'état d'avancement, mais pas seulement que ce soit comparable avec d'autres programmes, etc. Pour nous, c'est vraiment très important. Ensuite, vous avez mentionné, si j'ai bien compris, que vous comptez initier la révision à mi-parcours ou les travaux préparatoires pour la révision à mi-parcours vers la fin de l'année, n'est-ce pas ? Je vous encourage à commencer. Enfin, après l'été, je comprends bien, mais le plus tôt possible. Nous sommes très conscients que le nouveau programme vient juste de commencer, de démarrer, mais de toute façon, au vu des dispositions de l'article 18, du règlement portant disposition commune, donc il faut analyser toute une série de documents, et voilà, il ne faut pas laisser ça pour la dernière minute. Merci beaucoup. Peut-être mon collègue voulait encore ajouter quelque chose.

Monsieur Tomas SALAZAR

Merci, merci Elodie aussi pour toutes ces informations. Je voudrais juste vous demander en fait quelques petites précisions sur les indicateurs. Je vois, et c'est assez parlant ce que vous venez de montrer, donc la slide avec le soleil, les nuages et les indicateurs. Et là, je vois que vous avez en fait comme indicateur à la date, donc à la date d'aujourd'hui si j'ai bien compris, non ?

Madame Elodie PRADEL

C'était plutôt 4 mars.

Monsieur Tomas SALAZAR

4 mars, voilà. Donc il y a un risque. Je vois en fait que l'indicateur pour l'axe 4 est en rouge alors que la prévision est en vert. Donc en principe, elle va être remplie, elle va être atteinte. Et par contre, l'indicateur de l'axe 6, même la perspective n'est pas bonne. Pourriez-vous un peu dire davantage là-dessus ? Merci.

Madame Elodie PRADEL

Alors, sur l'axe 4, en fait, c'est parce qu'on a un stock important à traiter. Donc, du coup, c'est pour ça qu'à date, vous avez quand même une perspective qui n'est pas encourageante, mais du coup, la difficulté se résorbe en fait à terme, considérant notre stock. Ensuite, s'agissant de l'axe 6, nous avons encore des manipulations à mener dans le système d'information pour pouvoir alimenter l'indicateur aéroport de cet axe 6. Et donc du coup, une fois ces manipulations faites, nous devrions revenir vers une perspective plus radieuse sur cet axe 6.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Ça vous va ? Oui. Ben nous allons passer à l'avancement du réseau, Madame PIERRE.

Madame Cathy PIERRE

Merci beaucoup, Président. Bonjour à tous. S'agissant du réseau rural régional, je voulais apporter une information à votre connaissance. Le réseau rural national tel qu'il était n'existe plus. Maintenant, nous avons un réseau national agriculture et ruralité. Donc le réseau rural devient une déclinaison régionale de ce réseau national agriculture et ruralité, et c'est important de le souligner pour qu'on s'habitue un peu au thème. Donc pour cette année 2023, le réseau rural a beaucoup misé sur l'Europe de la proximité pour deux raisons puisque nous étions en préparation de la clôture du programme, mais aussi dans le cadre de lancement du nouveau programme, donc avec le choix d'être présent sur tout le territoire, sous différentes formes, différentes activités, et pour ainsi assurer un lien très fort avec les forces européennes, l'autorité de gestion régionale, et aussi les potentiels bénéficiaires. Donc une dynamique renforcée, voulue par le réseau rural. D'abord, on en avait déjà parlé, ce projet de coopération transnationale avec la Roumanie sous le tourisme

créatif qui commence à avancer en termes d'appui leader. Ensuite, une formation qui était très attendue aussi, la formation leader, compte tenu des enjeux de turnover qu'on connaît dans l'égal, les nouveaux arrivés. Donc cette formation était très importante pour nous sur le territoire et d'ailleurs, On a été la région ultramarine qui a eu le plus de participants à cette formation leader.

Alors toujours dans l'appui leader, toujours dans l'appui leader. Donc, ce qu'il est important de retenir, c'est qu'on a mis en place avec l'égal des travaux partagés, notamment en ce qui concerne l'information leader, mais aussi l'information FEADER, puisque, effectivement, les porteurs de projets peuvent être concernés par le programme leader, mais peuvent être aussi concernés par des projets finançables sous le FEADER qu'on a mis en place, ce travail transversal-là, notamment sur ce nouveau programme pour pouvoir informer sur les possibilités de financement à travers les phases d'intervention du FEADER. Ensuite, sur le plan d'action qu'on a mis en place, nous avons choisi de travailler avec l'ensemble des GAL du territoire. Ensuite, sur l'appui des GOPEI, c'est une forte demande de la Commission européenne, donc pouvoir travailler sur des thématiques communes, des événements communs et aussi mettre en place des ateliers de travail et des événements partenariats. Concernant les travaux et les actions, donc je le disais, être présent sur tout le territoire à travers plusieurs formes d'animation, donc autant dans le cadre institutionnel, mais aussi dans le cadre de tout ce qui est PCI notamment à travers les projets alimentaires territoriaux. Donc, il y a une forte demande des partenaires pour pouvoir travailler ensemble sur des opérations avec deux intérêts. Le premier, pour le réseau rural de se faire connaître et après d'être interpellé par les bénéficiaires, mais aussi pour pouvoir mettre en place à travers les partenaires du territoire des relais essentiels, notamment quand on va lancer le portail Europac pour avoir des espaces privilégiés pour pouvoir accompagner les porteurs de projets. Donc plusieurs formes d'opérations, je le disais, donc en atelier, aussi en séminaires, en opérations telles que, par exemple, organiser une start-up à l'issue du concours, il fallait accompagner cet important projet, notamment sous le besoin de financement. Donc, l'animation régionale, donc, avec cette année, un très joli mois de l'Europe avec deux objectifs, donc toujours un travail collaboratif avec les GAL leaders du territoire, qui a été très important avec l'essentiel leader du Papillon pour à la fois partager ensemble des projets qui ont été financés sous le programme leader pour porter de l'information aux bénéficiaires, mais aussi, voilà, un gros travail pour sensibiliser notamment les

comités de programmation sur le type de projet, le profil de projet qui a été financé sous les fonds européens à travers le programme LEADER. Ensuite, toujours le partenariat avec les GO PEI à travers une opération qu'on a menée ensemble qui s'appelait la ronde pour race créole. Et enfin, je pense que vous l'avez vu, ce magnifique titan FEADER qui avait été floqué à l'occasion du joli mois de l'Europe et qui évolue toujours sous le territoire et qui sera présent aussi pour la nouvelle saison canine. Ensuite, les webinaires, donc toujours dans les actions, donc on a mené plusieurs webinaires depuis la fin d'année dernière, à la fois effectivement pour accompagner les demandes de paiement, mais aussi pour conforter les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet 7.2, dont a parlé Madame VINGLASSALON tout à l'heure, donc toujours pour renforcer en tout cas la qualité des dossiers qui sont déposés, et aussi compte tenu des enjeux que nous avons temporaires sur cette fin de programmation, assurer un meilleur suivi, notamment au bénéfice des instructeurs. Alors les animations thématiques, on a mené une matinée technique sur l'île de la Désirade, on n'était pas encore allé. Toujours dans le cadre des matinées techniques, les équipes du FEADER du côté. Donc, nous sommes délocalisés. Cette fois, c'est la Désirade pour pouvoir travailler sur le territoire, donc avec des porteurs de projets, mais surtout pour pouvoir identifier des chefs de file avec qui on pourrait travailler par la suite sur tout ce qui est ingénierie de projet, financement de projet. Et vu qu'aujourd'hui, nous avons parmi nos nouveaux GAL le territoire de la CARL, qui va embarquer l'île de la Désirade, donc il était important déjà de se faire identifier par les acteurs, notamment la collectivité et les personnes présentes sur place de cette possibilité de financement sur ce nouveau programme FEADER. Ensuite, la conférence Nos Femmes Leaders, il n'y a pas longtemps qu'elle a été organisée, c'était à la fois pour présenter des projets financés par des femmes sur le territoire. Vous aurez l'occasion de voir les vidéos qui ont été réalisées. Et puis à l'échelle nationale, c'est un réseau rural qui se porte très bien, puisque sur 18 régions françaises, il ne reste aujourd'hui que 5 réseaux ruraux régionaux et un seul réseau rural régional ultramarin, c'est la Guadeloupe. Après, le réseau rural fait partie du comité éditorial d'URNAR. Ensuite, membre du comité de travail sur le projet alimentaire territoriaux et membre aussi du comité consultatif LEADER au niveau national porté par la NCT et le ministère région de France. Sur la partie information, au-delà de la page internet qui existe, il y a aussi tout ce qui est newsletter du réseau rural, les articles du réseau rural et aussi, voilà, la page Facebook et toutes les publications

que nous réalisons au cours des projets qui sont réalisés. Merci de votre attention. Je serai à votre disposition s'il y a des questions.

Monsieur Marc BLONDIAU

Alors à ce stade, y a-t-il des questions sur cette présentation très complète sur la lisibilité des actions grâce à l'Europe sur le terrain ?

Non, juste félicitation c'est une présentation très dynamique et qui présente de beaux éléments, donc félicitations.

Monsieur Yves DAREAU

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Non. Donc nous allons passer justement à la présentation de la stratégie de communication des programmes européens Madame HELOUET.

Madame Karen HELOUET

Bonjour à tous, une présentation synthétique, effectivement, des obligations de publicité et de communication. En préambule, peut-être, juste rappeler qu'effectivement, il s'agit d'une obligation réglementaire imposée par le RPDC, le règlement portant disposition commune dans son article 50, qui s'impose non seulement aux bénéficiaires de fonds européens, mais aussi à l'autorité de gestion qui est la région Guadeloupe. Donc dans le cadre de ces obligations, nous avons en tant qu'autorité de gestion adopté une stratégie de communication pour les années à venir avec des objectifs fixés en termes d'accessibilité, proximité et de performance des cibles prioritaires que sont les bénéficiaires potentiels, les bénéficiaires et le grand public, et une temporalité par rapport à nos programmes avec trois périodes différenciées, une phase de lancement, de mise en œuvre et de capitalisation. La première phase de lancement a débuté en 2023 avec le premier lancement des programmes FEDER-FSE qui s'est tenu le jeudi 15 avril 2023 sous forme d'un séminaire avec des différentes tables rondes sur chaque thématique du programme, auquel certains d'entre vous ont pu assister l'année dernière. Pour le FEADER, le format de lancement était quelque peu différent, puisqu'il s'est tenu sur l'ensemble du territoire à travers quatre séminaires pour être au plus proche des acteurs du monde rural. Le lancement principal étant le premier séminaire organisé à Petit

Canal, puis suivi de celui de Marie Galante à Grand - Bourg, le Sud-Basse - Terre à Vieux – Habitants et le Nord-Basse - terre à Sainte-Rose. Voilà, avec une diffusion importante de l'information de la tenue de ces séminaires pour en assurer une présence importante et au final plus de 500 personnes étaient présentes à ces 4 séminaires. Un lancement également du programme FEAMPA 2021-2027 en mai 2023, en présence de l'autorité de gestion de la DGAMPA, avec une présentation des mesures régionalisées et des ateliers très pratiques également, à l'intention des porteurs de projets potentiels. Une mise à disposition de toutes les nouvelles informations concernant les différents nouveaux programmes. C'est fait au cours de l'année écoulée sur le site de référence, notre site internet europe-guadeloupe.fr. Donc tous les documents de référence y sont répertoriés, que ce soit les programmes dans leur ensemble, mais aussi les documents de mise en œuvre, les différentes maquettes, les contacts, les appels à projets et les actualités en cours. Différents documents d'information également ont été rédigés, avec en préambule une charte graphique qui a été créée pour cette nouvelle programmation, afin d'harmoniser les visuels et de rendre plus de lisibilité aux différents supports donc vous pouvez voir ici les différentes étoiles thématiques, les différentes couleurs liées à chacun des fonds. Parmi ces documents, on peut citer la brochure générale sur l'ensemble des programmes 23-27, qui regroupe tous les éléments d'information sur les programmes. Également, différents supports de synthèse, 3 supports, un pour chacun des programmes que vous pouvez voir ici, également différents roll-up qui sont à disposition de toutes les manifestations pour pouvoir être vu par un maximum de personnes. Enfin, le dernier document élaboré et non des moindres, il s'agit du guide des obligations de publicité qui s'adresse aux porteurs de projets. Donc c'est un guide qui a pour but vraiment d'aider au respect de ces règles de publicité qui sont très importantes puisqu'il conditionne aussi le paiement des subventions avec une mise à disposition également pour les porteurs de projets de gabarits des différents formats nécessaires et d'autocollants également. Donc ce guide, il est composé de 12 pages qui présentent les différentes parties pourquoi communiquer, quels sont les différents supports, sachant que les supports dépendent du montant de la subvention obtenue et également du fonds qui finance le projet. Des rappels sur la nécessité d'apporter au moment du paiement la preuve de la publicité et de bien conserver ces preuves tout au long du programme. Différents supports de publicité élaborés, donc je vous en parlais tout à l'heure, des affiches, des panneaux de

chantier et des autocollants. Donc tous ces éléments sont disponibles également pour les porteurs de projets sur le site internet Europe-Guadeloupe et tous les supports y sont téléchargeables. En parallèle de cette phase de lancement, la phase de mise en œuvre des programmes a continué en 2023, avec notamment différents appels à projets lancés concernant les différents programmes. Ces appels à projets ont été relayés via tous nos supports de communication, sites internet, réseaux sociaux. Également, différentes parutions dans la presse. Dans les journaux, France Antilles pour la diffusion des informations sur l'évaluation stratégique environnementale, support Radio, notamment pour le plan de compensation des surcoûts fait en pas, et sur internet et sur les télé locales, avec un reportage en particulier en collaboration avec France 24, dans l'émission L'Europe dans tous ses états le site internet toute l'Europe avec la diffusion de différents reportages sur les projets Guadeloupéens et des reportages dans le magazine Karumag. Notre événement annuel phare, le Jeux des mois de l'Europe en Guadeloupe, c'est tenu en mai 2023, avec une diversité d'animations, des visites de projets, notre bus de l'Europe, notre événement l'Europe à l'école. Notre bus de l'Europe, c'est un bus qui a circulé sur l'ensemble des routes du territoire, floquées aux couleurs de l'Europe. Parmi les temps forts, on peut rappeler l'Europe à l'école, qui est un dispositif qui permet à des scolaires de parler en classe de l'Europe, mais aussi de visiter différents projets, ce qui a été le cas avec des partenariats avec différents porteurs, également différentes expositions sur l'ensemble du territoire, et cette année des différentes représentations théâtrales en partenariat avec une association qui avait répondu à un appel à projet de la représentation de la Commission européenne en France et qui avait donc écrit cette pièce de théâtre qui explique de façon assez comique et en même temps très informative comment l'Europe intervient sur le territoire. C'est une pièce aussi que nous avons montrée lors du lancement du programme FEDER-FSE pour ceux qui étaient présents. Des événements grand public autour du tour de voile traditionnel et du tour cycliste de la Guadeloupe avec des stands de l'Europe et la présence de nos animateurs avec leur grand sourire qui amènent forcément les porteurs de projets à se diriger vers eux. Donc le Traditour, c'est un événement qui a lieu au mois de juillet autour de la voile traditionnelle. Nous avons fait une animation avec les enfants autour du mini Traditour, ce qui a amené pas mal de visibilité avec la présence de la presse qui a relayé l'information. Différents partenariats aussi pour notre communication en Guadeloupe avec nos partenaires au niveau

DIRECTION DÉLÉGUÉE EUROPE

national et européen, en particulier avec la NCT et l'Europe en France notamment dans le cadre de l'organisation de la simulation du Conseil de l'Union européenne qui s'est tenue le 4 avril et à laquelle deux de nos lycéens Guadeloupéens ont pu participer. Donc c'était une expérience vraiment très enrichissante pour ces deux jeunes qu'ils ont pu, à leur retour, relayer également sur le territoire dans leur lycée au cours du Joli mois de l'Europe des mises en avant aussi de différents projets Guadeloupe sur des expositions nationales et lors de supports élaborés pour les prochaines élections européennes. Un partenariat aussi avec la commission européenne et en particulier avec la DG Régio qui va notamment se tenir en fin d'année 2024, puisqu'en fait la région Guadeloupe a été retenue pour être une des régions européennes qui participera à la deuxième vague de la campagne de communication que lance la DG Régio. Donc c'est une campagne de communication très régionale qui mettra en avant du coup le territoire en cette fin d'année avec vraiment des gros moyens déployés par la Commission européenne dont nous serons partenaires. Je vous ai mis à titre d'exemple deux visuels pour l'un qui concernait la région sud et l'autre qui concernait une région bulgare. Donc c'était pour la première phase qui s'est tenue l'année dernière, sachant que la région Guadeloupe avait aussi été candidate à cette campagne en 2017. Donc nous réitérons ce partenariat en fin d'année. Également un partenariat à venir avec la DG Home, avec une campagne qui se tiendra dans le cadre du Joli Mois de l'Europe 2024 et différentes vidéos qui seront réalisées par la DG Home sur les projets en Guadeloupe. Notre vidéothèque de l'Europe que vous pouvez retrouver sur notre chaîne YouTube avec différents films qui sont réalisés tout au long de l'année. Je n'ai pas le temps de vous en présenter un aujourd'hui, mais je vous invite à vous rendre sur cette chaîne YouTube et vous pourrez retrouver presque une centaine de vidéos sur différents projets. A venir un travail en cours actuellement qui est la refonte du site internet. Donc un nouveau site sera opérationnel d'ici deux mois, je pense, avec une navigation simplifiée de nouveaux contenus et surtout une navigation plus responsive adaptée au smartphone.

Pour finir, je vous inciterai à vraiment nous suivre sur nos réseaux puisque c'est notre principal biais de communication, et chaque semaine de nombreuses informations y sont inscrites. Donc, si vous n'êtes pas encore abonné à nos réseaux, je vous invite fortement à le faire. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci. La commission ? Alors, madame d'abord, les femmes d'abord.

Madame Sarah MIGNOLET

Ah, merci. Merci. Merci, Karen, pour la présentation. C'est assez impressionnant, le nombre d'actions de communication, félicitations. Hier, nous avons reçu cette plaquette d'informations sur les interventions stratégiques régionales sur les différents fonds. Et avec l'accord de l'autorité de gestion, j'aimerais le transmettre au réseau européen de la PAC parce que ça pourrait inspirer d'autres régions et d'autres Etats membres. Merci.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

OK. Monsieur...

Monsieur Christophe CAZANAVE PIN

Merci Karen aussi pour cette présentation très complète. Je confirme, je suis abonné à un des réseaux et je reçois les informations Instagram d'Europe en Guadeloupe. Je voulais juste attirer votre attention sur les opérations d'importance stratégique, dans le cadre de la programmation 2014-2020. Comme Jordi le disait, sur l'évaluation, c'est quelque chose qui est très important pour la Commission, mais la communication, c'est aussi très important. D'ailleurs, il y a un budget minimum à louer pour la communication, et c'est pour ça que je voudrais, lors de cette séance, attirer votre attention sur les opérations d'importance stratégiques, Dès que les mesures vont être mises en place, il faudra les présenter de manière à avoir une vision sur les opérations d'importance stratégique en Guadeloupe.

Madame Karen HELOUET

Oui, alors, pour rassurer la Commission, effectivement, c'est un enjeu dont nous avons pris la mesure. Pour l'instant, nous avons deux opérations d'importance stratégique identifiées. Cependant, nous l'avons vu au niveau national, ce sont des choses qui peuvent évoluer, puisque nous n'avons pas connaissance, lors de l'écriture du programme, de toutes les opérations à venir.

Donc ces opérations d'importance stratégique, elles vont pouvoir être... D'autres opérations d'importance stratégique pourront être identifiées et bien entendu elles feront l'objet d'une communication très ciblée et très amplifiée par rapport à d'autres opérations.

Madame Séverine JULAN

Pour compléter, Président, une opération d'importance stratégique déjà identifiée, c'est la construction du campus santé, qui est un campus qui sera adossé au futur CHU de la Guadeloupe, qui va pouvoir embarquer toutes les formations, y compris les formations sanitaires et sociales. Donc ça, c'est un projet d'importance stratégique qui a été fléché au sein du programme et sur lequel, évidemment, Quand il va démarrer, quand il va être mis en œuvre, pendant tout le long de la mise en œuvre jusqu'à l'inauguration de ce projet, nous nous attacherons à communiquer sur sa mise en œuvre.

Monsieur

Merci pour cette présentation vraiment très complète et très intéressante des différentes actions de communication et différents supports. Donc juste une précision pour confirmer que la Direction générale des Outre-mer, en lien avec les autorités de gestion, prépare également une communication sur quelques projets mis en œuvre et cofinancés par les fonds européens dans les régions ultrapériphériques. Donc c'est une communication qui prendra la forme de courtes vidéos dessinées Et je remercie les services de la région et les services de l'État en Guadeloupe pour nos échanges sur le sujet. Nous avons bien reçu tous les éléments des différents services et nous continuerons à travailler en concertation pour finaliser cette opération de communication.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci beaucoup. Je crois qu'il y a une nécessaire complémentarité à mettre en œuvre entre les territoires et le national. Les membres de la Commission, de manière générale, est-ce que vous avez... Oui ? avant la levée de la séance.

Monsieur Jordi TORREBADELLA

Merci, Monsieur le vice-président. Juste rappeler, je crois que nous avons eu l'occasion ce matin de faire le point, comme je vous le disais, sur la période de programmation qui s'achève, 2014-2020. Il y a des défis encore, il y a du travail à faire, mais nous sommes plutôt rassurés puisque Des mesures ont été prises, il y a un plan d'action qui s'applique et les prévisions d'atterrissage sont globalement assez positives. Il y a des flexibilités encore à la clôture, donc nous sommes plutôt rassurés malgré les défis qui sont là. S'agissant de la nouvelle période de programmation, voilà, je dirais que c'est le moment d'accélérer un peu le démarrage. S'agissant notamment du programme FEDER fonds social, on a évoqué cette modification qui est en cours, cette proposition de modification sur laquelle on a beaucoup travaillé, déjà en amont, et j'espère que finalement ça va déboucher, ça va permettre aussi d'accélérer la mise en œuvre sans mettre en danger l'approche stratégique du programme. Enfin, je voudrais vous remercier tous pour la magnifique organisation pendant ces journées, aussi pour les activités de communication, la visite des projets, tout ça c'est très important pour nous. Je disais tout à l'heure, La programmation stratégique est essentielle, une bonne mise en œuvre est indispensable, une bonne évaluation de ce qu'on fait est absolument nécessaire, mais aussi la communication, parce que si on ne communique pas, ça n'arrive pas au destinataire. Je sais que la Guadeloupe a besoin de l'Europe dans ce cas de soutien aux fonds européens, mais l'Europe aussi a besoin de la Guadeloupe. Donc il faut expliquer aux gens que c'est un peu grâce à l'Europe que vous avez certains services, certaines infrastructures. Et voilà, nous sommes tous dans le même bateau. Merci beaucoup.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Merci, Monsieur DAREAU.

Monsieur Yves DAREAU

Oui je serais très bref, je m'associe à un remerciement à tous les membres de ce comité, mais surtout évidemment aux services qui travaillent de l'arrache-pied et qui ont pu faire cette présentation très complète. Je retiendrai finalement deux choses. La proximité avec l'Europe, je l'ai dit en introduction, je le redis, la Commission européenne n'est pas quelque chose de très lointain et qui

est totalement déconnectée de la réalité de terrain. Bien au contraire, ces échanges permettent de voir en effet et d'améliorer l'adaptabilité finalement des dispositifs sur tout simplement les besoins du territoire. Je retiendrai donc trois choses. D'abord effectivement la modification qui permettra en effet d'aller très directement sur des projets d'infrastructures fondamentaux et puis surtout obligatoires pour le développement du territoire avec ce grand port. La deuxième, c'est que j'espère avoir, en tout cas nos services, avoir apporté des réponses. Nous travaillons sur la certification, donc pour boucler le programme 14-20, nous y sommes, et donc j'espère que l'effort consenti, en tout cas, est bien reçu, et surtout nous avons apporté les preuves de ce travail, et puis bien évidemment, Nous nous engageons sur le 21-27, vous l'avez pu voir, ça commence, mais là aussi nous nous engageons d'arrache-pied pour ne pas arriver justement au 31 décembre 2025 avec des dégagements d'office. Merci beaucoup.

Monsieur Jean – Marie HUBERT

Bien, merci à tous pour cette fructueuse réunion de travail. Je crois que c'est nécessaire, il est nécessaire de recevoir les commissaires européens, échanger avec eux ça favorise le lien. Et puis, nous, pour notre part, nous continuerons le boulot sur place, parce qu'il est important de le faire. Avec le SGAR, nous poursuivons nos travaux. Et j'invite tout le monde Participez à poursuivre les échanges et participez à un pot qui a lieu juste après l'accueil, sur la droite. Vous y êtes tous conviés. Merci beaucoup et à bientôt.